Le journal de l'Adapei de Loire-Atlantique

Papillonnages

N°32 / Avril 2010

SOCIAL

ESAT : une autre façon de travailler

ÉCONOMIQUE

ESAT, SACAT, EA

Des dispositifs essentiels pour notre mission

1968 C'est l'année de création du premier CAT en Loire-Atlantique, quai André-Rhuys à Nantes. Il accueillera une vingtaine de jeunes adultes dans une structure « innovante »... Les CAT ne seront véritablement officialisés qu'avec la loi de 1975.

Aujourd'hui, devenus ESAT[1] depuis 2005, ces établissements sont la concrétisation de la politique de notre association pour répondre aux besoins des personnes et leur donner les moyens de s'intégrer dans notre société. Ils constituent un instrument d'insertion sociale et professionnelle indéniable. Ils sont et demeureront des lieux de production sociale avant d'être des outils de production économique.

L'ambition de l'Adapei, concrétisée par la signature avec le financeur d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), se nourrit de ces deux dimensions, sociale et économique. Les projets des ESAT doivent en permanence articuler celles-ci au service des personnes handicapées mentales que nous accompagnons.

La simplicité du concept n'empêche pas la complexité de sa mise en œuvre.

Nous connaissons en effet aujourd'hui un environnement économique difficile auquel les ESAT et EA[2] sont confrontés chaque jour. Malgré cette conjoncture défavorable, les résultats 2009 sont globalement à l'équilibre, leurs chiffres d'affaires se sont également maintenus.

Le vieillissement des personnes est à prendre en compte. Il faut saluer toute l'ingéniosité des professionnels dans l'adaptation des outils et méthodes de travail, en tenant compte du potentiel et de la fragilité de chacun. Les SACAT[3] offrent des dispositifs indispensables d'adaptation au rythme des personnes tout en conservant le lien au travail.

Les activités de soutien ont un cadre réglementaire nouveau, un peu plus strict, obligeant à repenser leur organisation. Leurs supports et leurs méthodes souvent très diversifiés ont tous un objectif commun qui est l'épanouissement de la personne, la relation à l'autre, le maintien ou le développement des capacités tant professionnelles que personnelles.

Enfin, l'intégration et l'insertion dans la société déjà très présentes avec les déplacements vers l'extérieur ont pris un nouveau souffle avec les activités de vente et de restauration qui permettent au public de venir à l'intérieur des lieux de travail.

Sans oublier les interconnexions avec les autres services sous-tendus par la vision permanente des personnes dans la globalité de leur projet de vie.

Ce numéro de *Papillonnages*, riche de témoignages, est en quelque sorte une affirmation : **les ESAT, SACAT et EA sont et resteront des dispositifs essentiels pour notre mission : aider et accompagner les personnes handicapées mentales vers une réelle égalité des droits et des chances, plus de participation et de citoyenneté.**

Dominique Moreau

[1] *ESAT : établissement et service d'aide par le travail*
[2] *EA : entreprise adaptée*
[3] *SACAT : section annexe de centre d'aide par le travail*

Papillonnages

Le journal de l'Adapei de Loire-Atlantique

Adapei de Loire-Atlantique : Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales • 11-13 rue Joseph Caillé • BP 30824 • 44008 Nantes Cedex 1 • Tél. 02 40 12 22 90 • Fax 02 40 12 22 99 • Directeur de la publication : D. Moreau • Comité de rédaction : D. Arenou, S. Biette, I. Desgoute, Mme Eveno, F. Joyeux, M. Marhadour, D. Moreau, C. Quélennec, C. Vibert • Illustrations : Francis Maillot • Création et réalisation graphique : Le Kwalé, Nantes • Impression : Imprimerie Planchenault, Ancenis.

LES ESAT

4 La reconnaissance de la personne cherchant son autonomie
6 Des savoir-faire multiples, une synergie développée
8 Les soutiens en ESAT : vers un objectif commun
9 EA & ESAT : différences et complémentarités
11 Le parcours de Marie-Thérèse
12 La retraite après l'ESAT... Que signifie arrêter de travailler ?
15 Une avancée considérable dans le droit à la formation
17 Montage de toiles peintes sur cadres bois
19 Partenariat économique : la richesse des ESAT
20 La fonderie Lemer, donneur d'ordres pour l'ESAT Horticat
21 Nature et Aliments, donneur d'ordres pour l'ESAT Les Ateliers de la Cholière
22 Comment travaille-t-on l'orientation en ESAT à l'IME d'Ancenis ?
25 Un chemin vers plus d'autonomie
26 Être correspondant au CE dans la commission ESAT
27 La valeur sociale du travail
28 Pour une dynamique professionnelle épanouissante
30 Passerelle pour l'emploi
31 Christian Le Cornec, un ambassadeur militant
32 Une législation abondante

ADAPEI ILLUSTRÉE

34 Les commissions de l'Adapei 44
36 Admission/sortie - secteur adultes
37 Évolution des accompagnements
38 Action sociale et familiale
39 Vieillissement
40 « Nous aussi »
41 Fonds d'action sociale

ACTUALITÉS

42 *Papillonnages* en question !
44 Signature du CPOM IME-Sessad-CAFS-FAM-MAS
45 Folle journée : un partenariat apprécié
45 Conférences pour tous : Regards sur la ressemblance
46 Mosaïque : sur les ondes
46 Opération brioches 2009 : une belle réussite
46 Sport adapté : les Beaux Défis 2010
47 Unapei : une quinquagénaire en pleine forme
47 Et si on passait au Salon de l'industrie ?
48 2009-2010 : portes ouvertes dans les ESAT
49 Foyer de Blain : la maison du Courgeon remplace la maison blanche
50 Ouverture du foyer de vie à La Chapelle-sur-Erdre
50 Foyers de Vertou : nouveaux résidants
51 Le CAT de Legé en Corse
51 Victoires de l'accessibilité : les gagnants
52 Que fait l'Adapei ?
52 Pour recevoir la lettre d'information
52 Merci Nelly !
53 Le personnel en mouvement
56 À vos agendas 2010...
56 Il s'envole...

LA FIN DU XXe SIÈCLE ET LES CAT

La reconnaissance de la personne cherchant son autonomie

Le CAT[1], structure d'insertion et d'emploi, a vraiment trouvé sa place dans la société française à partir des années 1980. De nombreuses créations ont fleuri un peu partout au cours des deux dernières décennies du vingtième siècle. Ce qui a fortement contribué à gommer la perception de structures à part et à les ouvrir au monde environnant. Mais cette période a aussi permis la mise en place d'activités que l'on pensait irréalisables par des personnes handicapées intellectuelles. Nous passions du protectionnisme des familles à la reconnaissance de la personne cherchant son autonomie. Ce fut une période très riche.

En effet la mission sociale et économique des CAT, inscrite dans la loi, devait se concrétiser mais son application n'était pas sans difficultés. Des craintes, des peurs, des réticences diverses, venant des familles, des professionnels et du monde économique, nécessitaient que cette double mission soit bien comprise et jugée possible.

L'objectif du CAT d'Arthon, « HortiCAT » se résumait en deux mots : orientation adaptée à la personne adulte et développement de son autonomie. Cela modifiait sensiblement la façon d'envisager l'avenir de la personne handicapée. En effet, auparavant, dans l'esprit des familles, le cursus de l'enfant était tracé, ce qui rassurait tout naturellement les parents. Ainsi l'IME, puis le CAT avec des activités plutôt occupationnelles, puis le foyer d'hébergement pour plus tard, garantissaient ce protectionnisme dont avait besoin leur progéniture, pensaient-ils. Cela se comprend très très bien. Mais la réflexion s'est progressivement élargie, la prise en charge s'est modifiée avec le souci d'offrir une autre place aux personnes handicapées.

Le CAT d'Arthon a vécu, croisé toutes ces problématiques. Trois actions ont illustré cette période mouvementée :

- **en premier l'ouverture du CAT au public,** qui a généré des craintes, perturbé momentanément ses ressortissants, et qui a modifié l'image du CAT, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- **ensuite l'ouverture d'un foyer d'hébergement,** qui a rapidement pu se réaliser mais où la plupart des familles se sont heurtées au refus d'entrée de leur enfant (adulte !!!), c'était à

[1] *Les sigles de cette période sont volontairement gardés.*

envisager plus tard, quand elles ne pourraient plus assurer le gîte ;

- **enfin la création d'activités nouvelles,** comme le façonnage du plomb, le projet de création d'un atelier protégé, la perspective d'une réorientation de certains ressortissants vers une section annexe ou un foyer occupationnel, qui ont été autant de soucis et de remises en cause.

Il est certain que toutes ces effervescences, ces réflexions, compliquaient cet ordre bien établi. La mise en place d'une commission d'admission pour l'entrée en CAT mettait ainsi les IME dans la tourmente d'une préparation vers la sortie plus contraignante que par le passé.

Ces quelques exemples, parmi plein d'autres, reflètent bien le chemin parcouru. Néanmoins, un soutien sans faille des responsables associatifs, un travail courageux et volontaire des personnels, une réalisation progressive des projets, ont conduit la personne handicapée vers plus de reconnaissance et une plus grande intégration dans la société.

Ce microcosme qu'est la section Adapei du Pays-de-Retz s'inscrit bien dans cette dynamique que les associations n'ont eu de cesse de porter en cette fin de siècle. Mais ces bases ainsi établies ne se sont pas arrêtées à l'an 2000, loin s'en faut. Chacun est toujours aussi soucieux de les faire évoluer.

Joseph Laigre

LES ESAT DE L'ADAPEI 44

Des savoir-faire multiples,

Acteurs de l'économie en Loire-Atlantique depuis plus de quarante ans, les ESAT (établissement et service d'aide par le travail, ex-CAT, centre d'aide par le travail) de l'Adapei de Loire-Atlantique, ont développé une large gamme de services et activités à destination des entreprises, des collectivités, de la fonction publique et des particuliers.

Ce sont en 2010 plus de 1000 hommes et femmes « travailleurs handicapés », encadrés par plus de 250 professionnels spécialisés, qui travaillent chaque jour dans les douze ESAT de l'Adapei.

Mandatés pour répondre à un double projet social et économique, les ESAT regroupent une grande diversité d'acteurs, d'activités, de prises en charge, et constituent un maillon essentiel pour l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés dans notre société.

Ils se présentent aujourd'hui en véritables partenaires des entreprises et proposent dans un environnement concurrentiel une palette de solutions aux demandes des donneurs d'ordres.

Ces métiers variés et techniques permettent aux personnes accueillies de trouver une place à part entière dans les ateliers ou sur les chantiers, suivant leurs compétences et aspirations, et de bâtir ainsi un vrai parcours professionnel.

Les savoir-faire proposés peuvent être classés en quatre secteurs : prestations de service, sous-traitance, productions propres, mise à disposition de personnes.

1. PRESTATIONS DE SERVICE

- CRÉATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
- NETTOYAGE DE SOLS ET VITRES
- BLANCHISSERIE
- RESTAURATION (RESTAURANTS OUVERTS AUX PUBLICS, PORTAGE DE REPAS, BUFFETS ET COCKTAILS)
- PEINTURE DE BÂTIMENTS
- NETTOYAGE DE VÉHICULES

2. SOUS-TRAITANCE

- CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (FILERIE, CONNECTIQUE)
- MONTAGE MÉCANIQUE
- USINAGE ALU, FER, PVC
- CONDITIONNEMENT (BOÎTE, SACHET, ÉTUI, TUBE...)
- MISE SOUS FILM, BLISTER, SKIN-PACK
- FAÇONNAGE IMPRIMERIE
- MENUISERIE (PALETTES, PALLOX, MOBILIERS EXTÉRIEURS, CAISSERIE...)
- MISE SOUS PLI, ROUTAGE
- THERMO-COLLAGE, THERMO-SOUDURE

une synergie développée

3. PRODUCTIONS PROPRES

- BOULANGERIE BIOLOGIQUE
- CULTURES MARAÎCHÈRES BIO ET TRADITIONNELLES
- CULTURES HORTICOLES
- PÉPINIÈRES

4. MISE À DISPOSITION DE PERSONNES

- DÉTACHEMENT D'ÉQUIPE ENCADRÉE EN ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS OU ADMINISTRATIONS POUR RÉALISER DES TRAVAUX ADMINISTRATIFS (CLASSEMENT, ARCHIVAGE, SERVICE COURRIER), DE CONDITIONNEMENT, DE MANUTENTION (STOCKAGE, RANGEMENT), DE NETTOYAGE VÉHICULES...
- MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE (ESAT HORS LES MURS)

L'offre de services des ESAT permet aux donneurs d'ordres d'enclencher un partenariat gagnant-gagnant avec le secteur protégé. En effet, en instaurant une équivalence entre les contrats passés avec les ESAT et le niveau de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés des entreprises, la loi de 1987, renforcée par celle de 2005, favorise le rapprochement de ces deux secteurs. Les dispositifs d'exonération permettent aux entreprises qui confient du travail aux ESAT d'apprécier en toute clarté les compétences des travailleurs handicapés. De plus, pour « coller » aux exigences des entreprises, le milieu protégé s'est engagé dans des démarches qualité. Réactivité et qualité sont aujourd'hui deux atouts reconnus.

Pour accroître cette reconnaissance, les ESAT de l'Adapei 44 ont développé un travail en synergie. De plus en plus de donneurs d'ordres (grands comptes, groupes importants : Conseil général, France Télécom, La Poste, EDF) souhaitent confier une prestation pour un ensemble de sites répartis sur le département et préfèrent avoir un seul interlocuteur pour la gestion du contrat. Le maillage des implantations ESAT sur le territoire et la volonté de travailler ensemble permet de répondre à ce type de sollicitation. Cette synergie d'action va au-delà de la seule répartition d'un marché, elle favorise la rencontre d'équipes de différents établissements et le partage de pratiques.

De la même manière, en sous-traitance, face à des propositions de marché « volume » (très grosse quantité), le regroupement d'ESAT permet d'apporter la réponse au client en termes de stockage et de délais de réalisation.

Cette ouverture du réseau ESAT Adapei a aussi trouvé des prolongements similaires en termes de collaboration avec d'autres acteurs du secteur protégé hors Adapei.

Ces offres nouvelles aux entreprises démontrent toute la vitalité du secteur protégé. Un secteur qui souhaite ainsi confirmer son double objectif : être acteur de l'économie et acteur de la promotion et de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Dominique Arenou
service technique et commercial Adapei

LES SOUTIENS EN ESAT

Vers un objectif commun

Les soutiens en CAT, qu'ils soient professionnels ou non, sont très variés. Afin de refléter cette variété, le mieux est de laisser la parole aux équipes qui s'y investissent. Paroles de salariés...

« Ne pas oublier les soutiens professionnels dans le cadre de l'atelier. » Et l'on affirme que les moniteurs d'atelier sont eux aussi des artisans des soutiens...

« Les soutiens et les formations doivent se faire aussi bien en interne qu'à l'extérieur du CAT... » Et l'on voit que les soutiens, comme la formation, structurent, aident la personne dans son parcours professionnel...

« La commission restauration avec les délégués est un soutien. » Et l'on retrouve l'idée du développement de la participation de l'usager...

« Favoriser l'ouverture sociale et culturelle. » Et l'on comprend l'importance de l'ouverture à l'autre, de la socialisation, du regard sur le monde extérieur...

« Un accompagnement personnalisé qui maintient ou développe les capacités intellectuelles ou le bien-être. » Et l'on voit cet objectif premier qu'est l'épanouissement de la personne, dans son travail et dans sa vie...

« Une aide au travail et dans la vie de tous les jours, le relationnel, l'hygiène, la culture générale, la santé. » Et l'on voit l'extrême diversité des accompagnements possibles que l'on peut offrir aux personnes accueillies...

« Les voyages comme support à l'autonomie sociale, à la découverte, aux échanges, à la vie en collectivité dans un contexte différent. » Et l'on sait que l'éveil, le travail collectif, l'ouverture sur un "ailleurs", la promesse d'un "possible" sont autant de prestations que l'on peut apporter à l'usager.

Des supports très différents certes, mais **tous dans un objectif commun** qui est l'épanouissement de la personne, la relation harmonieuse à l'autre, le maintien ou le développement de ses capacités tant professionnelles que personnelles.

Des méthodes très différentes aussi, collectives ou individuelles, mais **toutes intégrant les attentes et les besoins de la personne**, avec toujours la recherche de son **adhésion** ou de son **consentement**.

Un cadre réglementaire nouveau enfin : la circulaire 259 de 2008 a remplacé la circulaire 60AS de 1978. Mais globalement peu de changements, les CAT y ont travaillé. Un cadre horaire un peu plus strict il est vrai, mais surtout **la réaffirmation de notre vocation médico-sociale** et un appel aux équipes à être inventives, imaginatives, constructives et professionnelles.

Gérald Grandmougin-Tessier
ESAT d'Arthon et Legé

EA & ESAT

Différences et complémentarités

La concurrence et les différences entre ESAT (établissement et service d'aide par le travail) et EA (entreprise adaptée) sont parfois difficilement compréhensibles du grand public, mais c'est la richesse du travail protégé et adapté de proposer un travail en phase avec le potentiel des personnes en situation d'handicap. Ces deux types de structures sont donc deux modes de réponses complémentaires et différenciées, à des personnes dont les besoins et les attentes ne sont pas les mêmes.

Sur le plan du fonctionnement, le législateur a clairement voulu marquer la différence : l'ESAT puise ses ressources de fonctionnement essentiellement des financements publics, afin que les contraintes du marché ne pèsent pas sur la qualité de l'accueil des personnes car ce sont des établissements médico-sociaux, tandis que l'EA vit essentiellement des commandes de ses clients, comme toute entreprise.

Parallèlement, ces établissements de travail protégé et adapté manifestent de plus en plus clairement la volonté d'être des acteurs pleinement reconnus de la vie économique et revendiquent une professionnalisation.

LES ESAT, DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Ils relèvent à ce titre du Code de l'action sociale et des familles. Les travailleurs handicapés qui y sont accueillis ne sont donc pas considérés comme des salariés au sens du droit du travail. Ces établissements offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Contrairement aux EA, les ESAT relèvent explicitement du **milieu protégé**, ils doivent mettre en œuvre des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale. Les personnes censées être accueillies dans les ESAT sont celles qui, selon le ministère du Travail, ne peuvent être orientées ni en milieu ordinaire, ni en tant que travailleur handicapé en EA. L'objectif de l'ESAT est de fournir une production sociale.

LES EA, DES ENTREPRISES DU MILIEU ORDINAIRE

Les EA sont devenues, au terme de la loi du 11 février 2005, des entreprises du milieu ordinaire. Il s'agit des anciens ateliers protégés. Elles doivent embaucher au moins 80 % de travailleurs handicapés, lesquels ont le statut de salarié de droit commun. Ces entreprises doivent tenir compte du handicap de la personne et donc de ses possibilités réelles de travail, en ce sens on parle de **travail adapté**. Elles favorisent l'insertion et la promotion professionnelle de leurs salariés handicapés ainsi que la mobilité professionnelle, soit à l'intérieur de l'EA, soit en direction du milieu de travail non adapté. Pour ce faire, des mises à disposition peuvent être proposées dans la mesure où une embauche dans une entreprise non adaptée

est prévisible. Si cette embauche a lieu et que le salarié souhaite réintégrer l'EA, il aura une priorité d'embauche dans l'EA d'origine. Cela peut permettre une plus grande fluidité entre cette structure et le milieu ordinaire non adapté. Le législateur prévoit une aide au poste pour compenser les restrictions de rendement de certains salariés. Les EA doivent faire face à un double objectif : elles doivent, d'une part, s'adapter à leur environnement concurrentiel dans une logique économique et, d'autre part, assurer leur mission sociale, qui est d'employer durablement (CDI) des personnes handicapées à efficience réduite, en contrepartie de laquelle elles perçoivent des aides de l'État (aide au poste et subvention spécifique).

Jean-Marc Froger, Saprena

	ENTREPRISE ADAPTÉE	ESAT
Nature de l'établissement	entreprise	établissement médico-social
Ministère de tutelle	ministère du Travail	ministère de la Santé
Texte légal de référence	Code du travail	Code de la famille et de l'aide sociale
Gestion de la structure	privée lucrative ou privée à but non lucratif (SARL, SA)	associative ou publique
Recrutement	par embauche	par admission
Orientation MDPH[1] (CDAPH[2])	RQTH[3] avec une orientation « travail »	RQTH[3] avec une orientation « ESAT »
Statut de la personne	salarié (avec contrat de travail et application des droits communs)	usager (droit du travail pour CHSCT[4] et médecine du travail)
Mission de la structure	professionnelle	développer l'autonomie par un support professionnel
Type d'encadrement	techniciens, agents de maîtrise	moniteur ateliers, éducateur spécialisé, psychologue, psychiatre
Rémunération de l'encadrement	par le chiffre d'affaires	par l'État
Financement du fonctionnement	par le chiffre d'affaires	par l'État
Rémunération	salaire minimum = Smic ou minimum conventionnel	% du Smic + complément AAH
Ouvre droit pour les donneurs d'ordres à l'exonération partielle de l'obligation d'emploi	oui	oui
Nombre de structures et de postes en France	650 EA 24 500 emplois	1 450 ESAT 110 000 places

[1] *MDPH : maison départementale des personnes handicapées*
[2] *CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*
[3] *RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé*
[4] *CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail*

Le parcours de Marie-Thérèse

Fin novembre, nous avions à envoyer à la commission* Papillonnages *une trajectoire professionnelle. Nous avons tout de suite pensé à Marie-Thérèse avec laquelle nous avons travaillé l'arrêt d'activité au CAT depuis plusieurs années. Elle était contente d'évoquer son parcours.

Quand es-tu arrivée au CAT ?

« Je suis entrée en novembre 1986. »

(Marie-Thérèse a élevé son frère après le décès de sa mère. Elle a aidé son père à la ferme. A la retraite de celui-ci, elle a été guidée vers le CAT).

Comment as-tu vécu cette nouvelle expérience ?

« Au début j'ai trouvé cela très dur, de côtoyer des personnes handicapées. J'étais une personne timide et réservée. J'ai appris les techniques du nettoyage industriel. »

Peux-tu évoquer un souvenir fort du CAT ?

« La conduite d'une voiturette sans permis, avec la persévérance de mon éducateur ; je suis aujourd'hui autonome et heureuse qu'il ait cru en moi. L'apprentissage a duré quatre ans, il me disait : "Marie-Thérèse, accroche-toi, on y arrivera". »

(Marie-Thérèse rigolait aux larmes en évoquant ce souvenir).

Puis la fatigue et l'âge ont orienté Marie-Thérèse vers l'atelier de sous-traitance en 2003. Pour préparer sa retraite et s'ouvrir à des activités de loisirs, elle a commencé en septembre 2006 un mi-temps CAT et un mi-temps SACAT.

En juillet 2008, Marie-Thérèse a souhaité un autre rythme pour vivre un peu plus chez elle avec ses fleurs et ses animaux et n'avoir qu'un mi-temps au CAT. Elle était très heureuse et avait trouvé un équilibre où elle s'épanouissait avec des projets plein la tête pour le grand jour, fin mars 2010, « la retraite ».

Elle nous disait : *« Je ne vous oublierai pas, mais je suis contente de partir en retraite. Au début cela sera bizarre de ne plus se lever, vous me manquerez un peu. »*

Marie-Thérèse souriait, elle se voyait dans tous ses projets.

La vie ne s'est pas déroulée ainsi, Marie-Thérèse nous a quittés fin décembre 2009.

Tu nous manqueras Marie-Thérèse, nous garderons en souvenir ton sourire.

Catherine Petit
ESAT du pays d'Ancenis

LA RETRAITE APRÈS L'ESAT...

Que signifie arrêter

Arriver à la retraite, c'est sans doute ici un nouveau départ pour chaque personne y songeant. Mais un départ vers où ? Que faire quand on est « en retraite » ? Bien des mystères se cachent derrière ce mot. Que laisse-t-on lorsqu'on quitte son milieu professionnel ? Que retrouve-t-on dans cette nouvelle part de vie ? Est-ce là une toute nouvelle vie ou la suite de ce que l'on a construit depuis le début de notre vie ? Les personnes que j'ai rencontrées sont actuellement accompagnées par des services du Chant, et sont fin prêtes à y accéder. Comment se projettent-elles dans cette nouvelle aventure ?

Pourquoi témoigner ?

Maryannick : J'avais envie de parler de la retraite.

René : Le travail c'est le travail, mais si un moment t'as le droit à la retraite, faut la retraite aussi, même si t'es en bonne santé. Mais c'est pas tout la retraite, il faut de l'argent, pour les loyers ou pour les activités.

Où est-ce que vous travaillez ?

Maryannick : Je travaille en atelier protégé chez ANR Services. C'est surtout de la mise sous enveloppes, du collage d'adresses, du pliage. Je travaille là depuis le 23 mars 1976. Avant, je ne travaillais pas, j'étais à la maison, je vivais chez mes parents. Et puis j'ai commencé à travailler à 24 ans. Et maintenant j'arrive à la retraite.

René : Je travaille aux Iris, création espaces verts. Ça veut dire que je monte aussi bien des murs en parpaing que des murs en pierre, que je fais de l'enduit, des pelouses, l'aménagement des jardins, dehors, autour des allées. Et ça, ça me plaît. J'ai une très bonne équipe. On peut replanter des fleurs, des arbustes. Avant, je travaillais en milieu ordinaire, je faisais de la maçonnerie. Ça me plaisait parce que je conduisais des grues. J'ai travaillé 15 ans. J'ai commencé à 17 ans. J'étais dans le bâtiment et j'aidais papa et maman quand il y avait les battages, pour ramasser le foin et tout ça. Et j'ai fini à 23 ans. Et puis j'ai été quatre ans chez moi après, j'étais au chômage. Puis j'ai été opéré du cœur. J'ai été à Vertou. Et puis au foyer ils m'ont dit, mais René, t'es capable, t'es capable de partir. On va t'aider pour aller travailler au CAT les Iris. Et je les en remercie. En milieu ordinaire, j'ai connu des bonnes personnes, mais pas comme au CAT, parce qu'au CAT, s'ils voyaient que le travail était trop dur, « Hé, René, tu le fais pas c'est nous qui le fait. » Ils sont attentifs et ils rigolent avec moi.

Nicole : Moi je travaille à Rezé (ESAT du Landas). Mais là je vais quitter, hélas. Je fais des enveloppes, des nœuds aussi, un peu de tout quoi. J'ai été au bois, j'ai changé d'atelier parce que j'ai été blessée. Il faut attendre alors j'ai attendu. Avant j'étais aux Sorinières (institut médico-éducatif).

Quelle importance le travail a-t-il pour vous ?

Maryannick : C'est important, pour avoir un salaire. Parce qu'on a besoin d'argent pour vivre. Et puis c'est important d'avoir du travail. Aussi parce que ça occupe. On n'aurait pas de travail, on n'aurait pas de sous et puis on

de travailler ?

s'ennuierait. Ça agirait sur le moral, ça ne serait pas bon. J'ai des collègues que j'aime bien et avec qui on s'entend bien.

René : Ça veut dire que quand on travaille, le temps passe vite. Quand je suis dans mon lit *(rires)*, je suis cool. C'est ça qui me fait plaisir.

Nicole : Les copains-copines, ils m'acceptent bien, ils sont gentils avec moi. Y a pas de problèmes avec eux. C'est des gens qui m'apprécient, que j'apprécie aussi.

Pourquoi aujourd'hui souhaitez-vous arrêter de travailler ?

Nicole : Parce que je suis fatiguée par le travail. J'en peux plus, les déplacements, de me lever aussi. J'aime bien mais c'est fatigant. J'ai besoin de repos. Et puis j'en ai marre des filles qui se chamaillent.

Maryannick : C'est parce que moi je suis arrivée à un âge où ma santé s'est dégradée un petit peu. Je fatigue beaucoup parce qu'arrivée à mon âge — j'arrive sur 59 ans —, alors je fatigue, je suis fatiguée. J'aurais besoin de repos. J'ai quand même plus 20 ans et arrivée à mon âge, ça se dégrade la santé, on fatigue, grosse fatigue. Je suis souvent la dernière à finir un travail, ça me donne des complexes, je me sens diminuée. Comme ça, je ne serai pas obligée d'aller vite. A l'atelier protégé, on doit toujours accélérer. Je préfère aller lentement et mieux faire.

René : Quand t'as fait un certain temps de travail, t'es bien content de te reposer. Malgré que j'ai connu le chômage et d'autres soucis. Tout le monde quoi, quand t'as fait un certain temps de travail, t'aime bien avoir ta retraite. Ça fait au moins quatre cinq ans que je la prépare.

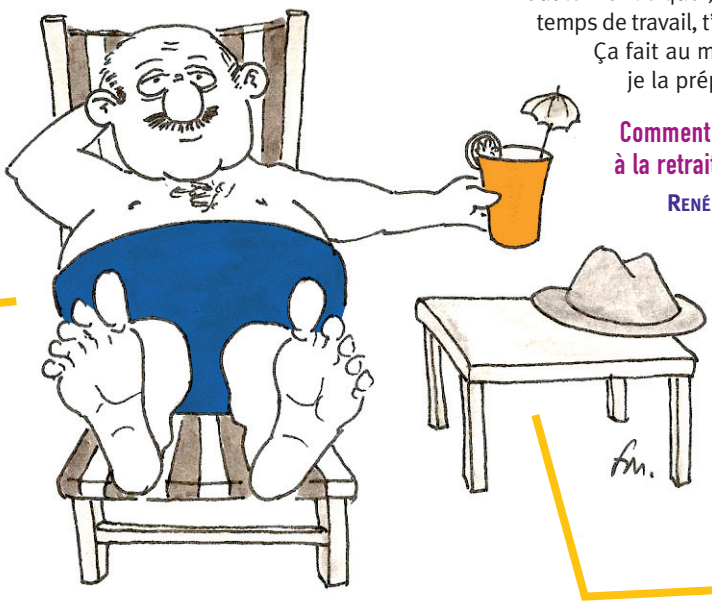

Comment vous préparez-vous à la retraite ?

René : Cool.

Maryannick : Il y a des jours où je ne travaille pas. Par exemple des jours de RTT, un lundi sur deux. Puis les samedis et dimanches, je suis contente quand ça arrive aussi.

Nicole : Je fais des sorties aussi, avec des groupes bien sûr, toute

seule je ne peux pas. C'est long. Mon père m'a dit d'attendre alors j'attends. Pour avoir des places c'est pas facile. Mais moi j'ai une place.

Connaissez-vous des personnes qui ont déjà pris leur retraire ?

Maryannick : Oh oui, moi j'ai des collègues qui ont déjà pris leur retraite. Y'a plusieurs années, y'en a eu pas mal, oui. Y'en a une qui est venue nous voir hier, à l'atelier, elle est venue nous rendre visite, prendre des nouvelles. Savoir comment ça allait. Elle est en retraite, ça fait deux ans. Elle a dit qu'elle se portait bien. Elle m'a dit qu'elle était contente, qu'elle ne s'ennuyait jamais. Elle a toujours des amis, elle va chez elle et chez ses amis, elles sortent ensemble, elles se promènent. Elle a dit qu'elle ne s'ennuyait jamais depuis qu'elle est à la retraite. Elle ne manque pas d'occupations.

René : Je connaissais une personne à côté de chez moi, elle a pris sa retraite quand j'avais 23 ans. Et j'en ai 57 maintenant. Il avait une 4L et une moto. Et un jour, les gendarmes lui ont retiré le permis parce qu'il était trop âgé, il avait 83 ans. Je te dis, il n'avait jamais eu un accident. Quand il travaillait, il montait des escaliers et tout ça. Quand il était à la retraite, il aidait pour les battages, pour ramasser les sacs de grains, arracher les bottes de paille, ou le foin. T'as des enfants après, il faut bien que tu les aides. Mais tu passes quand même du bon temps *(René nous parle de fêtes après les battages, les pots au feu, les couchers à une heure du matin...)*.

Où habiterez-vous une fois à la retraite ?

Maryannick : Je resterai avec les Logeacs un petit moment mais pas beaucoup. Mes sœurs, elles m'ont trouvé de l'occupation pour pas que je m'ennuie. C'est un foyer où j'irai à la journée, comme ça je ferai des petites activités pour ne pas que je m'ennuie chez moi. Je vais faire du dessin, de la couture, différentes choses.

René : Je resterai là. Je garderai le contact ici (SAVS).

Nicole : Il faut tout déménager, tout ça, plus ça, plus ça. Je m'habituerai. C'est comme ça. Je vais rencontrer des filles et des garçons, je vais bien voir si ça va. C'est dommage de vous quitter là, mais c'est comme ça.

Que souhaitez-vous faire quand vous arrêterez de travailler ?

René : Je veux aller dans un CAA (centre d'accueil et d'activités), ce serait beaucoup moins dur, on m'aiderait. On jouerait aux cartes, aux petits chevaux, à des jeux comme ça. Parce que quand j'arrête de travailler sur quelque chose, je fais rien. Le problème a toujours été là.

Maryannick : Moi la mosaïque, j'aimerais ça. Ça me plairait de faire de la mosaïque.

Nicole : Faire du bois, de la poterie, ou autre chose. Faire du ménage, des choses qui me plaisent. Je m'occuperai de moi.

Propos recueillis par Noémie Souchier, Chant

Nicole a aujourd'hui 50 ans, elle alterne ses temps de travail avec des semaines de stage en structures de type foyer de vie en attendant d'emménager au CAA de Sainte-Pazanne.

René travaille quelques jours par semaine et envisage sa retraite d'ici deux ans. Il a aujourd'hui 57 ans.

Maryannick est en attente d'arrêter de travailler, dès que cela lui sera possible. Elle a 58 ans.

FORMATION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN ESAT

Une avancée considérable dans le droit à la formation

Un droit à la formation professionnelle, un droit à la validation des acquis par l'expérience, un droit à la reconnaissance des savoir-faire et des compétences.

Si la personne handicapée admise en ESAT n'a pas le statut de salarié soumis au Code du travail, la loi du 11 février 2005 reconnaît la qualité de travailleur handicapé et lui accorde ainsi certains droits dont bénéficient les salariés du milieu ordinaire. Des droits sociaux sont reconnus aux personnes handicapées travaillant en ESAT, notamment en matière de formation professionnelle. La circulaire du 1er août 2008 apporte une évolution dans ce domaine.

En effet, dans le cadre de sa mission, l'ESAT doit *« mettre en œuvre ou favoriser les actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle au profit des travailleurs handicapés »* (CASF, art. L. 344-2-1).

La loi élargit à tous les travailleurs handicapés des ESAT l'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE), jusque-là mise en œuvre à titre expérimental par certaines de ces structures (CASF, art. L. 344-2-1, al. 2).

MODALITÉS DE PARTICIPATION DE L'ESAT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- **Dans le cadre des activités de soutien :** dans le cadre de sa mission, l'ESAT doit proposer des activités de soutien professionnel aux travailleurs handicapés (la distinction entre activités de soutien à caractère professionnel et autres activités de soutien se substitue à la distinction antérieure entre les activités de soutien du premier type et les activités de

soutien du second type — circulaire du 1er août 2008).

Les activités de soutien professionnel concourent à la mise au travail et à rendre le travailleur handicapé à même d'exprimer de la manière la plus profitable pour lui sa faculté de travailler : formation, préparation au travail, recyclage, éducation gestuelle, etc.

• **Dans le cadre de la formation professionnelle :** les travailleurs handicapés en ESAT bénéficient du congé de formation (même principe qu'en milieu ordinaire). Pendant la durée de son absence en formation, la personne conserve sa rémunération. Ce droit reste cependant limité financièrement pour l'ESAT même si l'État s'est engagé sur une participation financière de la formation professionnelle en contribuant à un abondement du double de la participation de l'ESAT (lorsque l'ESAT donne 1 euro, l'État en donne 2).

En effet, la nouvelle réglementation comporte une avancée importante pour le secteur du travail protégé en prévoyant la compensation par l'État des charges liées à la participation de l'ESAT au financement de la formation professionnelle continue des travailleurs handicapés (art R. 243-9 du CASF). La mobilisation de ces nouveaux moyens de financement favorise la mise en œuvre d'actions de formation professionnelle. Conformément à ces dispositions, seuls les ESAT qui versent une contribution globale à un OPCA[1] au titre du financement des actions de formation professionnelle de leurs travailleurs handicapés bénéficient de l'aide de l'État. Cette compensation par l'État s'applique aux cotisations payées à compter du 1er janvier 2007. La contribution à l'OPCA reste cependant facultative pour les ESAT.

• **Dans le cadre de la reconnaissance des savoir-faire et des compétences :** les ESAT peuvent mettre en œuvre une démarche de reconnaissance des savoir-faire et des compétences des travailleurs handicapés qu'ils accueillent, comprenant une analyse détaillée des compétences mises en œuvre par les travailleurs handicapés lors de leur activité à caractère professionnel.

La démarche de reconnaissance des savoir-faire et des compétences a pour objectif de favoriser l'accès des travailleurs handicapés accueillis à un parcours de qualification professionnelle, au moyen notamment d'actions de formation en lien avec leur projet individuel et éventuellement, pour certaines personnes, la recherche ultérieure d'une certification dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

• **Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience :** la VAE vise à permettre aux travailleurs handicapés accueillis en ESAT d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles dès lors qu'ils peuvent se prévaloir d'une expérience à caractère professionnel d'au moins trois ans en lien avec la certification visée. Les travailleurs handicapés bénéficient du régime de droit commun de VAE déterminé par le certificateur dont relève la certification visée et le cas échéant des aménagements d'épreuve liés à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (CASF, art. D243-22)

UNE PARTICIPATION ACTIVE DES ESAT DE L'ADAPEI 44

La mise en œuvre de la formation professionnelle des personnes handicapées est une préoccupation constante des directrices et directeurs des ESAT. La participation de l'État a considérablement augmenté les moyens financiers et permis des opportunités pour développer la formation professionnelle. Aujourd'hui soucieux de développer et d'optimiser la formation dans les ESAT, une réflexion commune est menée et un travail collectif et partenarial est mis en place pour étudier les besoins en formation des travailleurs handicapés et proposer des actions de formation.

Isabelle Maumy
ESAT Châteaubriant

[1] *OPCA : organisme paritaire collecteur agréé*

UNE NOUVELLE ACTIVITÉ À L'ATELIER MENUISERIE

Montage de toiles peintes sur cadres bois

Le responsable d'une société prend contact avec nous par téléphone au mois d'octobre dernier afin de savoir si nous pouvons réaliser la mise sur cadres bois de toiles peintes. Il souhaite vraiment développer une notion de partenariat avec une structure protégée et veut que toute la partie fabrication et transport soit le travail de l'ESAT afin de pouvoir, de son côté, se consacrer à l'aspect commercial du projet.

En concertation avec l'équipe d'encadrants de l'atelier menuiserie, nous décidons de prendre rendez-vous pour une étude plus approfondie. Suite à cette rencontre avec le responsable, il nous propose de passer une journée dans notre atelier menuiserie pour une démonstration de l'activité avec les trois encadrants et cinq travailleurs. Le résultat s'avère positif, nous réalisons un devis qui est validé par le client.

Comme pour tout nouveau projet, nous devons développer une pédagogie particulière et adapter cette pédagogie à chacun des travailleurs impliqués dans le travail.

Nous constatons une très forte motivation des travailleurs pour ce nouveau marché qui demande beaucoup de minutie et de concentration. Pour la réalisation de ce projet, les encadrants doivent découper les phases de travail et développer une méthode très précise d'apprentissage :

- mesure de la tension de la toile : cette tension se fait à l'aide de tendeurs, il est important de vérifier au toucher si la toile est tendue correctement ;
- agrafage de la toile sur le cadre : les travailleurs ont déjà une bonne maitrise de ce geste car ils le pratiquent très régulièrement dans l'atelier sur d'autres travaux. Cependant, les agrafes doivent être positionnées en alignement pour une belle finition ;
- découpage de la toile à l'arrière du cadre : l'adaptation d'une fausse équerre pour obtenir une coupe d'angle facilite cette opération ;
- signature de la toile (aux initiales du client) : elle se fait à l'aide d'un crayon à peinture et est réalisée par les travailleurs. Pour cela, ils font des essais sur des chutes de toile en amont ;
- colisage de la toile : il se fait dans des caisses spécifiques avec les calages nécessaires ;
- dernière opération, la préparation des bons d'expédition par Colissimo ou UPS : cette tâche est à ce jour réalisée par les encadrants.

Pour les premières réalisations en interne, le client vient valider le travail. Nous pouvons mesurer dans un premier temps que la participation de l'encadrement est importante pour la logistique et le contrôle qualité (travail sur informatique pour sortir les photos des toiles et le cadrage à respecter : documents techniques d'appui pour la réalisation). L'adjoint technique vérifie le bon déroulement de ce projet en restant très présent et à l'écoute de l'encadrement.

En conclusion, ce travail suscite un réel intérêt, une richesse et un épanouissement pour les travailleurs concernés, car ils aiment voir des peintures d'artistes et apprécient le travail méticuleux qui leur est demandé.

Ce nouveau travail répond aux sept facteurs clés de réussite d'un nouveau marché en ESAT :

- étude de faisabilité ;
- réalisation conforme au devis ;
- contrôle qualité ;
- suivi d'exécution ;
- écoute réactive ;
- intérêt pour le travail exprimé par les travailleurs ;
- développement de nouvelles compétences.

Blandine Morilleau
ESAT Les Ateliers du Landas

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

La richesse des ESAT

Dans notre commune, une part relativement importante de la population se trouve en difficulté (sociale, maladie ou handicapée).

En tant que municipalité, nous considérons que cette diversité de citoyens nécessite non seulement d'être accompagnée mais que ces différents groupes constituent de par leurs différences une « richesse » pour tous (ou plutôt une « complémentarité »).

Cette réalité si particulière à notre commune vient vraiment à la croisée de la volonté municipale de participer au développement durable de notre territoire. Conforter et favoriser les liens sociaux et intergénérationnels sont le gage d'un développement à taille humaine.

En ce sens, l'ESAT blinois constitue un partenaire intégrant ces valeurs communes.

Le fait que les travailleurs handicapés soient associés, d'une part, à la réussite du banquet des anciens par la fabrication de pains individuels et, d'autre part, à la confection des colis à l'adresse de ceux qui étaient empêchés d'y participer, a permis de valoriser leur activité et de faire découvrir et apprécier ce travail de nos aînés.

Par ailleurs, l'action de solidarité en direction du **Téléthon blinois** a aussi permis de les intégrer à la dynamique engagée (confection de pains) et de conforter le rôle de partenaires.

Plus classiquement, si on peut dire, l'activité **entretien de certains espaces verts** qui leur est confiée illustre et valorise aux yeux de tous leur qualité de travailleurs.

L'activité de **tri papiers cartons** engagée en lien avec la Communauté de communes de la région de Blain (CCRB), auprès des établissements scolaires dans un premier temps puis des commerçants blinois ensuite, permettra sans nul doute d'asseoir leur identité d'acteurs économiques auprès de différents publics.

Nous souhaitons toute la réussite à cette nouvelle activité...

Pour les élus de la mairie de Blain
Christophe Jobert
service environnement de la CCRB

LA FONDERIE LEMER, DONNEUR D'ORDRES POUR L'ESAT HORTICAT

Le bilan est positif

Bruno Lesourd, responsable commercial depuis vingt-cinq ans à la fonderie Lemer, a accepté de livrer son témoignage sur la collaboration développée avec l'ESAT d'Arthon.

L'entreprise Lemer, fonderie de plomb depuis 1878, compte aujourd'hui 35 salariés répartis sur deux sites de production, Carquefou et Le Loroux-Bottereau. Elle s'est spécialisée dans la fonderie de plombs de pêche, et est reconnue mondialement sur ce secteur, avec plus de 2 500 moules différents, qui vont de 0,1 gramme à 40 tonnes.

Comment vous est venue l'idée de collaborer avec l'ESAT Horticat à Arthon ?

Cette collaboration remonte à une quinzaine d'années. L'objectif était d'avoir des coûts de personnel moins élevés. Puis l'idée fut de monter un atelier de fonderie au sein de l'ESAT, avec l'installation de cinq fours de production pour la fabrication de plombs de pêche. Une équipe s'est spécialisée dans cette activité — coulée de pièces, ébarbage (nettoyage de la pièce, suppression des bavures) — et réalise également du conditionnement (mise en boîte simple). Je veux témoigner de la très grande satisfaction du travail réalisé, avec le respect des contraintes de sécurité et d'environnement.

Malheureusement, en 2009, la situation économique nous a obligés à rapatrier certaines productions réalisées au sein de l'ESAT pour les faire en interne, sur le site de Carquefou. Néanmoins, des réunions de travail ont lieu régulièrement pour faire le point et le bilan de l'activité, et programmer 2010. La fonderie Lemer souhaite élargir les activités avec l'ESAT, en lui proposant le projet de conditionnement sous blister (coque plastique thermo-soudée).

Le bilan de cette collaboration est positif. Les usagers sont fiers du travail qu'ils réalisent.

Propos recueillis par Jun Cordon

NATURE ET ALIMENTS, DONNEUR D'ORDRES POUR L'ESAT LES ATELIERS DE LA CHOLIÈRE

L'ESAT a su évoluer

Bruno Jost est responsable de la société Nature et Aliments, vieille entreprise familiale nantaise, créée par son grand-père en 1913. Spécialisée dans la fabrication de préparation pour entremets et desserts, elle s'est intéressée aux produits biologiques depuis une trentaine d'années, ce qui l'a amenée à une ouverture de la gamme sur des aides culinaires, des potages instantanés et autres produits biologiques. Aujourd'hui, l'entreprise fait face à un développement très important, tout en conservant le même lieu de production, mais les projets de développements vont l'amener à chercher un nouveau site de production.

IL Y A TOUJOURS EU DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Pendant des années, une personne handicapée était employée à temps plein et, après son départ à la retraite, l'entreprise a commencé à travailler avec des CAT (terme utilisé à l'époque) tels que Les Ateliers de la Cholière.

Sybile Chapron, responsable de production dans l'entreprise depuis trois ans, est l'interlocutrice privilégiée avec l'ESAT Les Ateliers de la Cholière. La principale mission confiée à l'ESAT est de mettre des petits sachets dans des boîtes, dans des étuis, plus des missions ponctuelles de collage d'étiquettes. Depuis le mois de juin 2009, une équipe d'usagers de l'ESAT vient sur le site de la société Nature & Aliments, au Min (marché d'intérêt national). Un salarié de l'entreprise est présent pour les guider dans le travail à réaliser à la semaine. Des aménagements ont été prévus à cet effet. Des réunions en amont ont été faites pour prévoir l'aménagement et la sécurité du site.

La collaboration est bonne, l'ESAT a su également évoluer en même temps que l'entreprise dans les besoins qui lui ont été demandés, avec aussi de la flexibilité (pics de production). Aujourd'hui, chacun a pris ses marques dans le bon fonctionnement de cette relation.

DERRIÈRE, IL Y A UNE ÉTHIQUE

Bruno Jost s'interroge tout de même sur l'avenir, car il a le projet de construction d'un nouveau site de production où, sur une même zone économique d'activité, seront intégrées toutes les dimensions de l'entreprise. C'est important que celle-ci ait un regard autre que le regard économique, qui est sa raison d'être première. Elle a une responsabilité globale qui intègre des dimensions de l'ordre du social et de l'environnement. Et aujourd'hui, il est essentiel de s'inquiéter de toutes les dimensions, car derrière il y a une éthique.

L'entreprise a une dimension humaine mais aussi une adaptabilité qui répond bien à des besoins d'entreprise. Il y a une notion d'équipe, d'équipage, qui est très forte. Cette année, elle a vécu un temps fort de partenariat avec une association qui s'appelle « La mer solidaire » qui a voulu relever le défi de faire traverser l'Atlantique à deux personnes handicapées. L'entreprise a apporté son soutien à l'opération, et tous ses salariés, mais également les usagers de l'ESAT, soit une quarantaine de personnes, sont allés à La Rochelle pour assister au départ de la course...

Propos recueillis par Jun Cordon

PRÉPARATION À LA SORTIE DE L'IME

Comment travaille-t-on l'orientation en ESAT à l'IME d'Ancenis ?

La préparation à la sortie de l'IME commence plusieurs années avant le départ du jeune, progressivement. Elle se fait au cas par cas, en fonction du projet personnalisé. Dès l'âge de 15 ans environ, nous proposons une approche du « travail technique ». L'adolescent peut découvrir des ateliers encadrés par des professionnels extérieurs à l'IME : la mécanique et le bois. D'autres ateliers techniques sont menés par des éducateurs de l'IME : l'atelier espaces verts, la peinture, la cuisine, le repassage. Enfin des « chantiers écoles » en lien avec l'ESAT d'Ancenis proposent un apprentissage en espaces verts et en nettoyage industriel.

Des stages en entreprise sont parfois proposés pour des adolescents qui le souhaitent et qui montrent une certaine autonomie. Vers 18 ans, plusieurs stages sont proposés dans les structures protégées (ESAT, CAA ou FAM) en fonction du projet personnalisé. La question de l'internat vient parfois complexifier l'orientation, faute de places.

Quelques jeunes vont vers un apprentissage adapté en milieu ordinaire.

Parallèlement, d'autres initiatives tendent à développer l'autonomie des jeunes sortants. Ainsi, une collaboration avec une auto-école d'Ancenis permet le passage du BSR (brevet de sécurité routière) en tenant compte des difficultés des adolescents de l'IME.

L'accompagnement de chaque jeune par la responsable des stages se fait en lien avec les éducateurs de groupe et l'éducateur technique. Des réunions et des rencontres régulières ont lieu pour faire le point sur ce que le jeune donne à voir... Comment s'investit-il dans les activités, les ateliers ? Y a-t-il un décalage entre le discours et la réalité ? Qu'a-t-il envie de faire ? Est-il prêt à soutenir un rythme de travail ?

RAPPROCHER LE DÉSIR DU JEUNE AU PLUS PRÈS DU RÉEL

Il est parfois difficile de prendre en compte le désir premier du jeune adulte. Certains peuvent se projeter dans un imaginaire impossible, tel ce jeune qui voulait devenir pilote d'avion. Il faut alors les accompagner pour soutenir leur désillusion, puis les aider à construire des projets plus réalistes. L'accompagnement consiste à rapprocher le désir du jeune au plus près du réel, de ses capacités et de sa motivation...

Chaque projet est une construction qui se fait progressivement avec le jeune et sa famille. **Romain**, 18 ans, est convaincu : *« On doit faire un stage pour découvrir un peu plus ce que l'on veut faire, pour moi c'était la cuisine. Je voulais aller y voir. »* **Adrien**, 20 ans,

a fini par accepter de ne pas savoir d'avance : *« On doit faire un stage pour apprendre un métier. »* **Nicolas** construit peu à peu son projet : *« Faut faire des stages pour être embauché en ESAT et avoir de l'argent plus tard. »*

A l'IME, nous avons spécialisé un professionnel pour préparer les adolescents à la sortie. Ce choix de recourir à un spécialiste, plutôt que de confier ce travail à l'éducateur référent, a été fait parce que cela permet :

- d'une part de prendre en compte une complexité accrue (connaissance des différents partenaires, projets de plus en plus personnalisés, etc.) ;
- d'autre part d'identifier auprès de chaque jeune ce projet de sortie, souvent source d'inquiétude. Aller voir Marie-Line est une démarche significative pour enclencher le projet de départ du jeune. Ensuite, ça permet de décaler ses demandes par rapport au groupe éducatif.

Lors de cette première démarche, l'éducatrice reçoit les premiers propos du jeune au sujet de son avenir. Le travail d'accompagnement permet de rassurer parfois, et d'aider à préciser le projet. Il consiste ensuite à trouver des lieux de stages adaptés, de prendre des rendez-vous pour lui et avec lui. C'est un travail d'anticipation important qui commence en fonction des projets de chacun pour des jeunes de 16 à 20 ans.

Le lien avec l'assistante sociale est nécessaire. Elle rencontre la famille pour les questions de protection d'adultes handicapés, les liens avec la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) — projet de vie, dossier d'admission —, voire pour préparer une orientation en internat.

CRÉER UNE COHÉRENCE ET RASSURER LE JEUNE

Les parents sont informés des démarches et associés au projet. Ce travail de partenariat permet de créer une cohérence et de rassurer le jeune, qui se sent ainsi soutenu.

Une réunion d'information destinée aux jeunes et aux parents est organisée tous les deux ans. Cette rencontre associe des professionnels

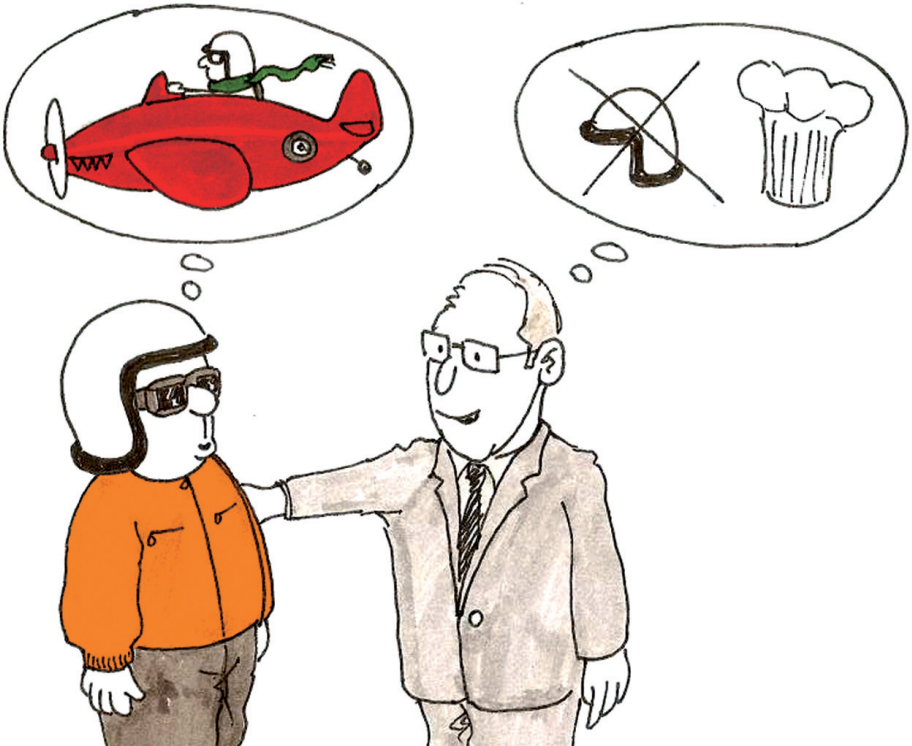

des diverses structures adultes (ESAT/SACAT, foyer d'hébergement, CAA, FAM), les éducateurs des groupes des plus âgés, l'éducatrice responsable des stages, le service social de l'association et la présidente de la section de l'Adapei. Elle a pour objet d'éclairer l'usager et les parents sur :

- les diverses orientations possibles et les conditions pour y accéder ;
- le dossier administratif à établir pour la MDPH ;
- les nouvelles responsabilités du jeune du fait de son statut d'adulte et la question des mesures de protection ;
- l'incidence de ce nouveau statut d'adulte sur les rapports avec le jeune au sein de l'institution.

Au-delà de l'information, cette réunion a également pour objet de susciter un échange au niveau de la famille sur la question du devenir du jeune, échange qui sera poursuivi par des liens individualisés avec le jeune et ses parents.

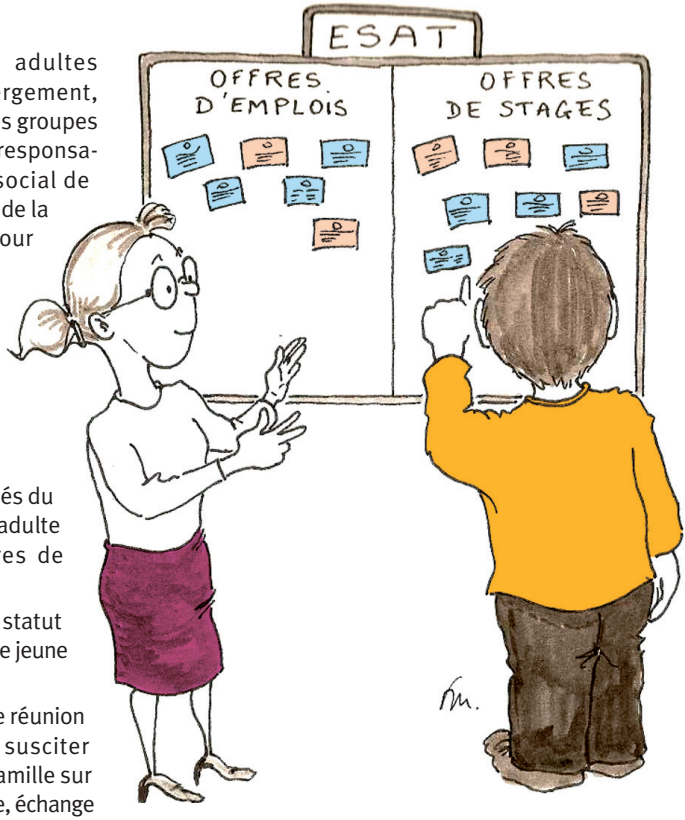

L'éducatrice responsable des stages de l'IME travaille notamment avec le réseau des ESAT de l'Adapei, mais aussi avec d'autres établissements du secteur médico-social. Elle recherche les propositions de travail qui conviennent au jeune, elle tient compte également du rapprochement géographique avec la famille. Un travail de partenariat avec les professionnels des ESAT est indispensable ; leur regard, leur expérience sont des références pour évaluer au mieux la cohérence du projet d'orientation.

Lorsque les stages sont validés, que le projet d'orientation a pris sa forme quasi définitive et que la MDPH a notifié son accord, l'éducatrice, en lien avec l'assistante sociale, entreprend avec le jeune adulte et la famille la saisine des établissements susceptibles de répondre au projet de sortie. Le directeur adjoint participe aux commissions d'admission pour présenter le projet et favoriser son admission.

Le départ de l'IME approche. **Adrien** a choisi ses invités. Il est venu avec des bouteilles de soda pour fêter son départ. Chacun a pu le remercier et lui dire au revoir. Nous avons retracé son parcours à l'IME et rappelé quelques bons souvenirs. Ces derniers temps, son souhait de partir était important. Aujourd'hui, il doute un peu ; il aurait aimé travailler dans un restaurant près de chez lui, mais ce n'était pas possible. Lors de ses stages en ESAT, il a montré son envie de travailler et ses capacités à répondre aux demandes des éducateurs dans ce cadre protégé. Il a envie de gagner de l'argent et de faire un travail qu'il a choisi. Son arrivée à l'ESAT prend tout son sens, il est prêt.

Marie-Line Lépine,
Jean-Pierre Niveleau, IME Ancenis

REGARD DE PARENTS SUR L'ESAT

Un chemin vers plus d'autonomie

Claire, notre troisième enfant, a eu de la chance. Dès 20 ans, au moment du départ stressant de l'IME, avec une orientation vers un CAT (appellation de l'époque), les Iris l'ont accueillie et d'emblée le travail en pépinière lui a plu. Mieux, elle s'est débloquée dans sa tête.

« Enfin, j'ai un travail comme tout le monde » nous a-t-elle dit, et ça s'est ressenti dans son comportement. Néanmoins, elle est bien consciente de ce statut spécial de travailleur handicapé en milieu protégé, qui ne permet pas d'avoir les droits et les avantages des autres salariés.

Voilà maintenant près de douze ans qu'elle est aux Iris. Elle a progressé dans sa connaissance des plantes, dans les techniques horticoles et l'utilisation des outils. Quelle fierté de nous montrer son certificat de conduite des chariots élévateurs ! Et là, **un grand merci aux équipes éducatives de l'ESAT** : la démarche de valorisation des compétences (et tous nous en avons qu'il faut parfois du temps à discerner) permet des avancées significatives. A l'ESAT, on lui donne des responsabilités qu'elle assume pour avoir plus d'autonomie dans le travail : utilisation d'un ordinateur, conduite d'engins, apprentissages nouveaux…

L'ESAT, c'est aussi **une école de citoyenneté** et **un chemin vers toujours plus d'autonomie** : Claire a pu pendant deux ans représenter ses collègues au CVS. Comme les autres travailleurs, elle est informée des projets de l'établissement et, de ce fait, se sent vraiment partie prenante de l'entreprise (il faut voir son contentement quand les commandes reprennent après un passage à vide !). Les sorties et week-ends organisés permettent d'apprécier la vie en groupe et des activités nouvelles qui laissent de beaux souvenirs. Avec deux amies, elle prépare une semaine de vacances cet été, avec l'aide d'une éducatrice.

Le **projet personnalisé** et les évaluations régulières sont l'occasion pour Claire, tout en exprimant ses souhaits, d'entendre les observations de l'équipe éducative et de se mettre réellement en face de sa place au sein de l'ESAT :

- comment on la perçoit ;
- ce qu'on attend d'elle ;
- ce qu'elle peut changer, améliorer ou poursuivre…

IL RESTE DES INTERROGATIONS SUR L'AVENIR

- Claire pourra-t-elle un jour aller vers une entreprise adaptée (les stages qu'elle a pu y faire jusqu'ici ne lui donnent pas du tout envie d'envisager cette éventualité) ou vers le milieu ordinaire ?

- Quelle autonomie financière ? Les revenus sont anormalement bas. Nous pensons que personne ne devrait, pour son travail, toucher un salaire au-dessous du Smic. Le principe [AAH + revenu ESAT = constante] n'est pas encourageant au regard des efforts faits. C'est pourquoi, avec Claire, nous avons participé aux manifestations du collectif « Ni pauvres, ni soumis ».

Eliane et Jean-Paul David

Être correspondant au CE dans la commission ESAT

La commission est composée de 11 correspondants moniteurs ou éducateurs de chacun des ESAT de l'Adapei. Elle se réunit environ une fois par mois. Les objectifs de cette commission sont de répondre aux besoins des personnes accueillies dans l'établissement :

- besoin d'ouverture vers le culturel ;
- besoin de rencontre entre eux et les autres structures de l'Adapei ;
- besoin de s'amuser, de vivre ensemble de bons moments ;
- besoin d'aide financière en cas de coup dur.

Tout cela en lien avec les textes de loi « favoriser l'épanouissement de la personne ».

Le budget de cette commission provient de cotisations prélevées sur les rémunérations versées par l'ESAT. Il est réparti en cinq enveloppes selon nos priorités ;

- les prêts : sans intérêts, visant à l'autonomie ou à l'insertion ;
- le fonds de secours : pour des situations d'urgence ;
- les activités culturelles : fonds à utilisation collective. Ce budget peut servir dans chaque structure pour des achats de DVD, livres, CD, des abonnements, ou d'autres choses (par exemple, en 2009, nous avons visité les Floralies) ;
- les activités de proximité : choisir les sorties culturelles, soit un week-end et deux sorties par ESAT ; organiser deux après-midi dansants ouverts à tous ;
- l'aide à l'achat de la carte Cezam : elle offre des réductions pour des spectacles ou des achats.

Au sein de l'établissement, l'information est transmise lors de réunions des délégués des usagers. Une des personnes a la responsabilité de secrétaire, elle rapporte le contenu des réunions sur le panneau d'infos en salle de détente. Ces réunions donnent la parole à tous les délégués. Il faut réfléchir à l'utilisation du budget Faucol (fonds à usage collectif), rapporter les idées de chaque atelier. Si les choix sont difficiles, nous votons régulièrement pour agir à la majorité. Il faut informer des aides possibles, en relation avec l'assistante sociale de l'ESAT une demande d'aide au fonds de secours a été formulée.

LA JOURNÉE INTER-CAT

La commission organise une journée de rencontre « InterCAT ». Tous les délégués de chaque établissement sont conviés une fois dans leur mandat. Cette année, la rencontre s'est déroulée à Nantes sur **le thème de la citoyenneté et de l'accessibilité des lieux publics**. Madame Monier, adjointe municipale à la ville de Nantes, nous a accueillis et informés des réflexions et des réalisations sur Nantes. Cette journée a aussi été l'occasion d'échanges avec le président et le directeur de l'Adapei. Les questions ont fusé tout l'après-midi. Ce moment d'échanges est très important pour tous, il offre aux délégués la possibilité de montrer leur intérêt à participer à la vie de l'association. Il permet entre autres d'apporter des améliorations dans leurs conditions d'accueil et leur lieu de travail.

Au sein de notre ESAT, nous avons décidé de rencontrer le maire de notre commune pour parler d'accessibilité autour de l'établissement. La rencontre à la mairie a été fructueuse. Après présentation des participants, le maire a pris note des demandes des délégués. Il nous a expliqué les projets en cours d'étude sur ce sujet. Ce moment fut riche d'échanges et de considérations. Les délégués ont été ravis de rencontrer l'élu de la commune.

Le rôle du correspondant permet de rapporter les suggestions des délégués et de faire le lien avec les membres de la commission.

Bernadette Lebrasseur
ESAT Biocat

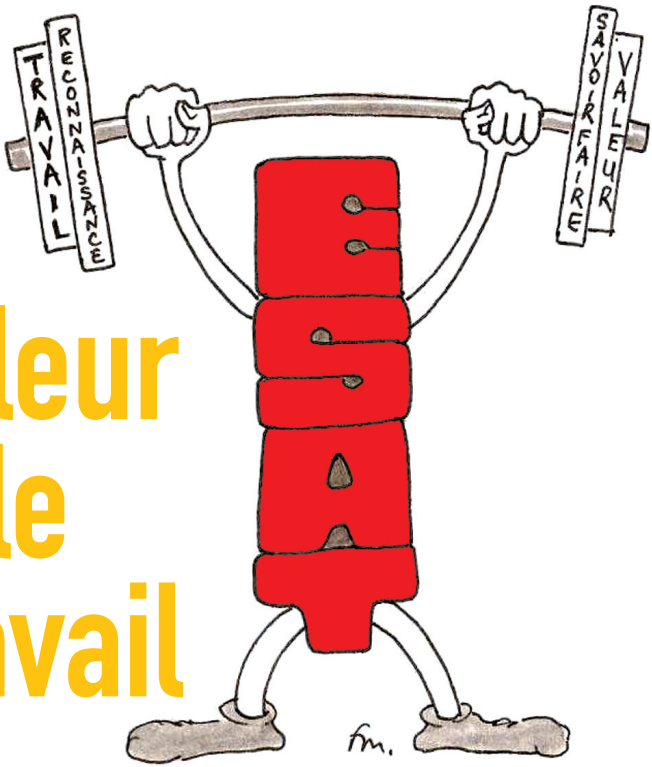

La valeur sociale du travail

L'ESAT est un établissement au service des travailleurs handicapés. Il utilise le travail comme support permettant une reconnaissance des savoir-faire de chaque travailleur. Le support « travail » amène une mise en valeur des capacités, un enrichissement des compétences de chacun.

L'encadrant a pour mission première d'adapter le travail aux diverses capacités des personnes. Cette reconnaissance apportée par le travail leur permet de se créer une identité professionnelle, comme tout un chacun au sein de la société. La qualité du travail réalisé leur donne un sentiment de fierté et d'accomplissement professionnel.

Le travail en ESAT porte également des valeurs sociales primordiales telles que l'échange, la communication, la mise en place de relations entre travailleurs, qui viennent s'ajouter à leur plaisir d'y venir quotidiennement.

D'autre part, par l'intermédiaire du support travail, certains bénéficient de formations sur l'autonomie de déplacement. Ici, le support professionnel symbolise le relais établi avec l'environnement social. C'est parce que leur travail est valorisé au sein de l'ESAT qu'une valeur sociale vient s'ajouter et permet aux travailleurs une intégration dans la cité.

La valeur sociale du travail est également reconnue dans la rémunération attribuée aux travailleurs, leur permettant une indépendance financière et une reconnaissance du travail accompli par la société.

De fait, le travail ne représente qu'une partie de l'aide apportée en ESAT car la plus-value se situe également dans la valeur ajoutée sociale.

Julie Thévenin
ESAT du pays d'Ancenis

RECONNAÎTRE LES SAVOIR-FAIRE ET VALORISER LES COMPÉTENCES

Pour une dynamique professionnelle épanouissante

Poser la question de la valorisation des compétences amène immanquablement à réinterroger les missions, les moyens, les pratiques et la place de chacun : usagers et professionnels. Le CAT est une organisation qui vise à valoriser le « capital humain ». Sa mission est double : la promotion et la protection de la personne handicapée.

La reconnaissance des savoir-faire et des compétences nécessite :

- d'admettre que tous les usagers développent des savoir-faire et des compétences professionnelles ;
- de reconnaître que tous les usagers sont en capacité de progresser…
- d'admettre qu'à travers l'utilité sociale des CAT, le travail s'identifie comme un support et un vecteur d'une action médico-sociale ;
- de reconnaître aux travailleurs le droit à l'expérience, le droit à l'erreur ;
- d'admettre que l'usager est acteur de son parcours, de son projet de vie ;
- d'admettre que le CAT n'est pas une fin en soi, d'autres parcours professionnels sont possibles, que nous devons soutenir et accompagner.

Cette nécessité d'accompagner les usagers dans une démarche de professionnalisation va permettre :

- de favoriser la reconnaissance sociale et professionnelle des ouvriers de CAT ;
- à la personne elle-même de prendre conscience de toutes les compétences et toutes les capacités qu'elle peut mettre en œuvre ;
- d'élaborer par usager un livret de compétences qui répertorie tous les savoirs et les savoir-faire acquis par l'expérience ;
- d'encourager la construction de parcours vers des apprentissages adaptés à tous et, pour certains travailleurs, vers une formation qualifiante adaptée ;
- plus largement, d'élargir la voie de la transférabilité des compétences professionnelles des usagers vers le milieu ordinaire de travail quand cela est possible et souhaité par la personne accueillie.

Attention : le but n'est pas de faire de l'élitisme mais, bien au contraire, de créer une dynamique d'émulation qui sera bénéfique à 100 % des usagers.

« Quand je travaille, j'apprends, et quand j'apprends, je me développe » (Piaget)

Permettre le développement de la polyvalence

Après plusieurs années passées à travailler dans le même atelier, pour certains à la même tâche, le travail peut-être enfermant voire vidé de son sens. La démarche de reconnaissance et de valorisation des savoir-faire va redonner du sens au travail, elle insuffle une nouvelle dynamique personnelle et professionnelle ; de nouveaux positionnements au sein du CAT apparaissent.

Par la formation, le travailleur peut acquérir de la polyvalence, changer d'activité, éviter ainsi la routine, s'ouvrir à d'autres techniques, avoir de nouveaux projets, de nouvelles motivations, prendre des responsabilités… Tout ceci concourt à rendre le travail pour le moins « bien traitant » et au mieux « épanouissant ».

Investir dans la valorisation des compétences

Les établissements pratiquent déjà l'intégration professionnelle. Les quelques personnes qui en bénéficient ont souvent eu un long parcours en CAT, elles étaient souvent sur des postes-clés, c'est ce qui leur a permis l'accès au milieu ordinaire. L'inquiétude des équipes est de voir partir ces personnes et, du même coup, de constater l'appauvrissement des compétences. Cette inquiétude est légitime, car elle peut compromettre les équilibres techniques ou financiers indispensables à la sécurisation de leur fonctionnement.

Pour assurer la pérennisation des activités, les CAT doivent mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des usagers, car la formation est un investissement qui produit ses effets sur le long terme.

Une nouvelle posture des encadrants

C'est ici la posture de l'encadrant qui est interrogée :

- dans ses pratiques professionnelles mais aussi dans son positionnement personnel. On se centre sur la personne et non plus prioritairement sur la tâche à effectuer ;
- dans ses représentations de l'autre, dans le regard qu'il porte à la personne accueillie en la croyant capable d'apprentissage et de changements ;
- dans une nouvelle manière d'entrevoir le management de leurs équipes, pour les amener à tendre vers une « posture formative ».

En changeant de posture, l'encadrant favorisera également le changement de regards des usagers sur eux-mêmes.

Une organisation apprenante

On vise ici le développement des compétences du collectif de travail autant que celle des individus, on apprend à partir des situations de travail et on se forme ensemble grâce à des apprentissages collectifs. C'est ici toute une culture de réseau et de partenariat à développer. Il s'agit de mutualiser et de coopérer entre établissements, dans l'ouverture, l'échange des pratiques et dans l'élaboration d'outils éducatif communs.

Agir ensemble permet de se confronter à ses propres cadres de référence mais aussi à se décentrer de ses pratiques pour les enrichir. S'ouvrir, c'est également accepter de diffuser ses savoir-faire, ses idées, pour faire grandir le réseau et construire ensemble.

Le développement des compétences constitue la synthèse entre l'économique et le social. Ils s'enrichissent, ils ne s'opposent plus.

Jean-Paul Vaumourin
ESAT Biocat et Iris

PASSERELLE POUR L'EMPLOI

« Passerelle pour l'emploi » regroupe 3 services :

1. L'ESAT « CAT hors les murs »

L'ESAT n'a pas d'atelier de production. Il accompagne les personnes ayant une orientation ESAT de la MDPH, handicapées intellectuelles ou psychiques. Il vise l'embauche en entreprise, privée ou publique, avec la signature d'un contrat de travail de droit commun.

2. Le SAVS SAccSoE

Service d'accompagnement social pour l'emploi

Il accompagne les personnes sur les aspects périphériques au travail qui peuvent freiner ou mettre en péril le projet professionnel en milieu ordinaire.

3. Le service Diapsah

Dispositif d'appui professionnel et social des apprentis handicapés

Il apporte un soutien professionnel dans l'entreprise à l'apprenti et au maître d'apprentissage, auquel s'ajoute une aide personnelle à l'apprenti et à sa famille.

LE DISPOSITIF D'INSERTION PROFESSIONNELLE

1 Validation du projet professionnel en milieu ordinaire

- Envoyer notification ESAT de la MDPH + lettre de motivation
- Entretiens : évaluation du potentiel à intégrer le milieu ordinaire et des besoins d'accompagnement par le CAT hors les murs et par SAccSoE
- Concertation avec l'établissement d'origine
- Remise d'un livret individuel de parcours d'insertion

2 Élaboration du projet professionnel

- Découverte des métiers
- Visites d'entreprises
- Stages en entreprise
- Développement de l'autonomie sociale

3 Préparation à l'emploi

- Rédaction du CV
- Simulation d'entretien d'embauche
- Petits déjeuners entreprises
- Recherche d'emploi avec utilisation d'Internet
- Evaluations professionnelles
- Mise en place et suivi des accompagnements médicaux et sociaux

4 Adaptation au poste de travail

- Mise à disposition en entreprise
- Sensibilisation au handicap dans l'entreprise
- Aide à la prise de poste
- Évaluations professionnelles, sociales et médicales
- Recherche de formations si besoin
- Soutien social hors de l'entreprise

5 Maintien et évolution dans le poste

- Coordination des suivis médicaux, psychosociaux
- Suivi de la personne et de l'entreprise pendant deux ans après la signature du contrat de travail, puis veille professionnelle et sociale

Lyliane Jean

LES CCI ACTEURS DE L'ÉCONOMIE ET PARTENAIRES DES ESAT

Un ambassadeur militant

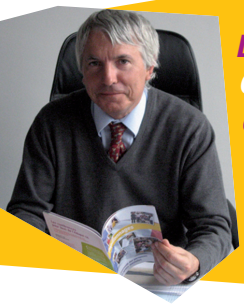

Le directeur des CCI, Christian Le Cornec, a accepté de nous recevoir pour évoquer la question du travail protégé.

Les Chambres de commerce et d'industrie de Nantes et de Saint-Nazaire sont des établissements publics administratifs placés sous la responsabilité de chefs d'entreprise, commerçants, industriels et prestataires de services. Elles représentent les intérêts généraux des entreprises auprès des pouvoirs publics. Elles sont animées par des élus chefs d'entreprise et travaillent au service des 40 000 entreprises de Loire-Atlantique. Pour ce numéro de *Papillonnages* consacré aux ESAT, il nous a semblé intéressant de recueillir les réflexions des CCI sur le travail protégé, comment elles peuvent le promouvoir et relayer les informations auprès des entreprises.

LE REGARD DE L'HOMME

« Dans ma vie professionnelle, j'ai déjà eu l'occasion d'établir des relations avec des établissements de travail protégé et en particulier de faire travailler des CAT lorsque j'étais à France Télécom. Quand on réfléchit à ce genre de sujet, c'est souvent l'interaction entre plusieurs éléments qui conduit à devenir un "ambassadeur militant". Pour ma part, j'ai été confronté au handicap, que ce soit dans ma propre famille ou par des relations proches. Il y a donc une confrontation de la personne avec elle-même, et si vous n'êtes pas convaincu vous-même, il y aura moins de chances de faire bouger les lignes sur des sujets aussi sensibles. »

« Les Chambres de commerce sont des médiateurs entre les acteurs économiques. Il nous a semblé tout à fait pertinent de faire connaître votre action, au niveau de nos assemblées générales puis de nos conseils territoriaux, qui sont des émanations locales de cette chambre, sur les territoires, pour qu'il puisse y avoir une sensibilisation plus forte aux problématiques que vous avez. Après cela, il faut que s'opère une alchimie entre les problèmes et les solutions. (NDLR : durant le dernier trimestre 2009, des représentants du collectif inter-associatif Travail Protégé ont pu présenter à des chefs d'entreprise, lors de sept rencontres de la CCI – AG et conseils territoriaux – l'organisation du secteur et les savoir-faire des ESAT).

LE REGARD DU DIRECTEUR DE LA CCI

« Les CCI n'ont pas de leviers directs pour inciter les entreprises à travailler avec les ESAT mais peuvent les sensibiliser et les informer à travers nos supports de communication comme Plein Ouest. *Ma conviction est que c'est par l'action d'ambassadeurs convaincus que les choses avancent et que les lignes bougent. Au niveau des CCI, nos leviers restent donc la sensibilisation, le "buzz", l'aide à l'organisation de communication. Nous avons par exemple accueilli récemment deux des trois conférences de l'Adapei dans nos locaux.*

« Il faut faire en sorte que la préoccupation du handicap soit quelque chose que chacun intègre au moment où il doit prendre une décision comme le recrutement ou l'appel à la sous-traitance. Je pense que vos associations ont su sortir de leurs murs pour expliquer le handicap. Il reste maintenant que chacun fasse son cheminement personnel pour que, collectivement, nous progressions dans l'accueil du handicap dans l'entreprise. »

Propos recueillis par
Lyliane Jean & Dominique Arenou

Conjuguer écono

La production législative et réglementaire a été dense ces dernières années. Les règles du jeu de notre secteur, tant au niveau budgétaire qu'au niveau des exigences de qualité, ont profondément changé. Nous étions dans une **logique de l'offre**, nous sommes passés à une **logique de la demande**. Ainsi l'avis de l'usager doit être systématiquement recherché, **son projet personnalisé** devient le centre du dispositif.

Le législateur a souhaité que chaque personne handicapée (ou sa famille) puisse avoir le **choix des prestations** qui lui sont offertes. L'accueil en ESAT devient ainsi une prestation, un service parmi d'autres. La question du libre choix est malheureusement une question seconde dans **un contexte d'insuffisance de l'offre.**

La mise en place de l'évaluation interne et externe, des schémas, des projets personnalisés, des projets d'établissement ont révolutionné l'offre médico-sociale.

Le changement de paradigme : de l'offre à la demande ou l'importance de notre offre et de notre production sociale

MUTATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE

En termes d'organisation de l'offre médico-sociale, de **profondes mutations** verront le jour au cours de ces prochaines années.

- Ainsi l'État souhaite favoriser **les coopérations, les regroupements** voire les fusions entre associations. La mise en place des ARS viendra, n'en doutons pas, accélérer cette tendance.
- Au nom de la recherche d'une équité territoriale, il sera demandé aux associations de tendre vers une **convergence tarifaire**. Autrement dit, on peut envisager dans les prochaines années la mise en place d'un coût à la place unique pour tous les ESAT, qu'ils soient situés en milieu rural ou urbain…
- La contractualisation au travers de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens deviendra la règle.
- La loi hôpital-patient-santé-territoire (HPST) prévoit la création d'une agence nationale d'appui à la performance.

mique et social

Ainsi, le contexte réglementaire auquel seront soumis les associations et les établissements médico-sociaux sera de plus en plus drastique. Il conviendra pour l'association de **chercher et de trouver les opportunités qu'offre cette loi**. Ainsi, si le cadre est plus drastique, il aura le mérite d'être clair et nous permettra d'avoir une vision à plus long terme. Il favorisera également **les échanges de bonnes pratiques et rendra nécessaire la mutualisation**.

La législation va donc induire de profondes mutations dans notre environnement. Il nous appartiendra de faire preuve de l'utilité sociale de notre production.

CRISE ÉCONOMIQUE, PROTECTION SOCIALE ET ESAT

Le financement du secteur médico-social dépend en grande partie de la **redistribution de la richesse économique**. Aussi avons-nous intérêt à ce que la croissance reprenne, tant pour les activités de production que pour les budgets qui nous sont accordés par l'État.

La production des ESAT est réalisée chaque jour par des travailleurs handicapés. **Cette production ne pourrait exister sans l'accompagnement des professionnels. Aussi cette production économique est-elle étroitement liée à la production sociale des ESAT**. Sans production sociale, aucune production économique, mais en ESAT, l'absence de production économique rend vaine toute production sociale. Le projet associatif, et en particulier le projet des ESAT, doit en permanence articuler ces deux projets au service des personnes handicapées mentales que nous accompagnons.

Ainsi, un ESAT qui se consacrerait uniquement à la production ne remplirait plus sa mission, pas plus qu'un ESAT qui se focaliserait uniquement sur sa production sociale. Les ESAT sont en fait le reflet, le miroir d'une société qui, pour avancer, a besoin de la richesse économique mais qui, pour progresser sans laisser personne à la porte de la cité, a besoin d'un système social fort, solide et solidaire.

Bien évidemment, ce qui distingue les ESAT du reste de l'économie réside dans le fait que les budgets sociaux des ESAT représentent 53 % de leurs ressources.

La liberté de choix prônée par les récentes lois nécessitera **une adaptation encore plus fine de notre offre pour satisfaire les travailleurs handicapés, les financeurs publics et les entreprises clientes de la production des ESAT.**

Le modèle des ESAT doit rester un modèle d'intégration exemplaire et durable. Un système économique qui oublierait le social exclurait les personnes handicapées mentales. C'est pourquoi nous devons défendre avec force les ESAT qui conjuguent économique et social, au bénéfice de ceux que les seules lois du marché laisseraient à la porte de la cité.

Marc Marhadour

LES COMMISSIONS DE L'ADAPEI 44

Des instances de proposition

Le conseil d'administration de l'Adapei a mis en place 12 commissions de travail qui rassemblent parents (administrateurs et membres des sections) et professionnels. Pourquoi ?

Des sujets méritent une réflexion approfondie en petits groupes de personnes avant que des propositions soient faites au conseil d'administration et traduites dans la politique associative.

Le travail des commissions est diffusé régulièrement à tous les membres du CA, qui peuvent l'enrichir et l'amender. Les commissions sont des instances de propositions, de recommandations. Le conseil d'administration reste décisionnaire. Le président, le président adjoint et le directeur général sont membres de droit de chaque commission. Ces commissions ont toutes l'objectif de mieux servir les personnes handicapées et leurs familles, avec en toile de fond le projet associatif global de l'association.

Nous vous en présentons six dans ce numéro, les six autres dans le prochain.

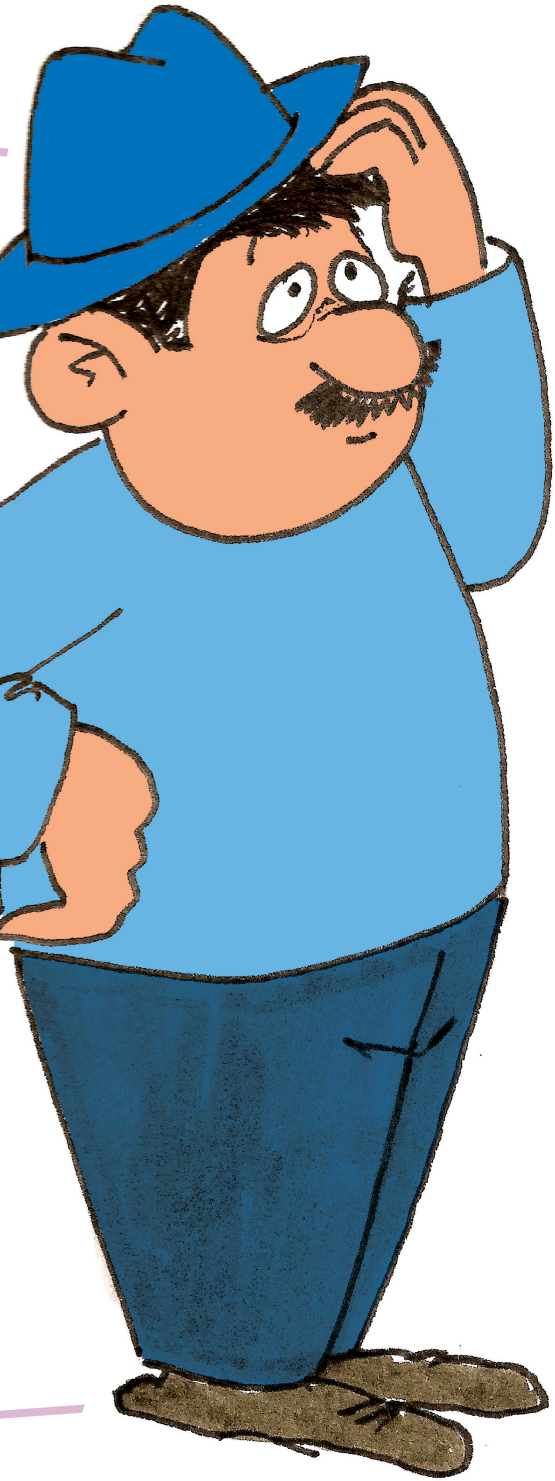

DANS CE NUMÉRO

- Admission/Sortie
- Évolution des accompagnements
- Action sociale et familiale
- Vieillissement
- Aide à « Nous Aussi »
- Fonds d'action sociale

DANS LE PROCHAIN

- Projets
- Économique
- Communication et Papillonnages
- Manifestations
- Statuts, règlement général et PAG
- Recrutement des cadres de direction

ADMISSION/SORTIE – SECTEUR ADULTES

Toute admission en structure pour adultes gérée par l'Adapei 44 doit être présentée et étudiée dans cette commission d'admission. A l'issue de l'examen de toutes les candidatures et d'une délibération, cette commission émet une proposition au directeur de la structure d'accueil, qui prononce les admissions, en tenant compte de cet avis.

Les admissions se font suite à une notification de décision de la MDPH, qui décide de l'orientation et propose une liste d'établissements adaptés.

Si une sortie par réorientation doit être envisagée lorsque le handicap évolue et que l'établissement n'est plus en mesure de répondre aux besoins de la personne, cette commission est également saisie.

ÉVOLUTION DES ACCOMPAGNEMENTS

Cette commission est jeune, elle a été créée en 2009. C'est un lieu de remue-méninges sur les évolutions scientifiques, sociologiques et pratiques qui ont un impact sur les divers accompagnements proposés par l'Adapei.

Pêle-mêle peuvent être abordées les questions de l'habitat, de pluridisciplinarité des modalités d'accompagnement, du projet de vie, des nouveaux outils (comme ceux développés autour des modes de communication des personnes handicapées...), de l'état des connaissances pour tel ou tel handicap... Elle peut inviter lors de ses réunions des experts (hors et dans l'Adapei) sur un thème.

Pour partager ces évolutions, elle organise trois conférences par an pour les parents, les professionnels mais aussi le grand public. Elle réfléchit également à la mise en place d'un forum familles et professionnels de l'Adapei pour échanger sur des thèmes divers qui concernent l'accompagnement des personnes handicapées mentales pour nous enrichir mutuellement d'idées innovantes.

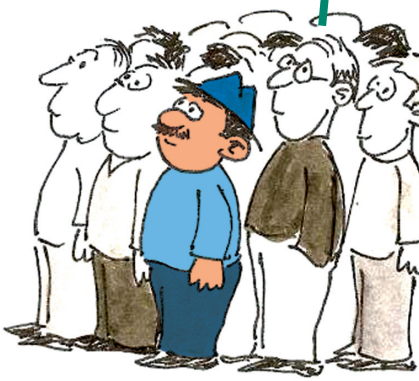

ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

Elle propose et met en place des actions favorisant l'accès des personnes handicapées et de leur famille à leurs droits par le biais d'actions d'information et de recensement des attentes au plus près des personnes, avec le concours rapproché de toutes les sections départementales.

Cette commission, qui a démarré en 2009, a mis en place une action d'information sur la prestation de compensation du handicap dans chaque établissement pour adultes afin d'apporter des réponses individualisées. Elle rédige des guides pratiques pour les familles : ainsi un guide sur le « projet de vie » et, en cours d'élaboration, un guide « conseil à la vie sociale ».

D'autre part, afin de permettre d'enrichir les possibilités de loisirs des personnes, notamment dans les établissements, elle est à l'initiative et au cœur de l'organisation de l'Opération Brioches, qui permet à la fois de récolter des fonds et de faire connaître le rôle social de l'Adapei.

VIEILLISSEMENT

C'est la plus jeune de nos commissions de travail ! Même si le sujet est bien connu de nos services, il est au cœur de la politique associative de ces prochaines années.

Comme tout un chacun, l'espérance de vie des personnes handicapées mentales a beaucoup augmenté.

Au-delà d'une réalité administrative, il nous faut clairement définir notre politique associative quant aux réponses nécessaires et adaptées pour les personnes qui sont à la fois âgées et handicapées mentales. Leurs parcours de vie différents ont un impact sur la réalité de leur avancée en âge et la diversité des modes d'accueil et d'accompagnement doit être recherchée.

« NOUS AUSSI »

Elle propose les formes de soutien à l'association des personnes handicapées mentales représentées par elles-mêmes « Nous aussi ». Il s'agit d'aides logistiques et humaines ou financières.

Cette aide permet la tenue de leurs réunions associatives et de leurs rencontres, régionales, nationales et internationales (formations pour apprendre à s'exprimer en public, organiser une réunion...).

L'Adapei a apporté son concours actif à l'organisation de leur congrès national à Nantes en 2008, à une rencontre avec le Conseil général en avril 2009 et à un voyage à Helsinki pour le congrès européen.

FONDS D'ACTION SOCIALE

Sa mission est de répondre à des demandes financières exceptionnelles de personnes handicapées qui ne peuvent, avec les moyens et subventions dont elles disposent, partir en vacances ou acheter un équipement indispensable...

C'est une commission créée depuis de nombreuses années. L'association lui verse un budget (il est parfois augmenté d'un fonds obtenu d'une fondation) voté chaque année en CA.

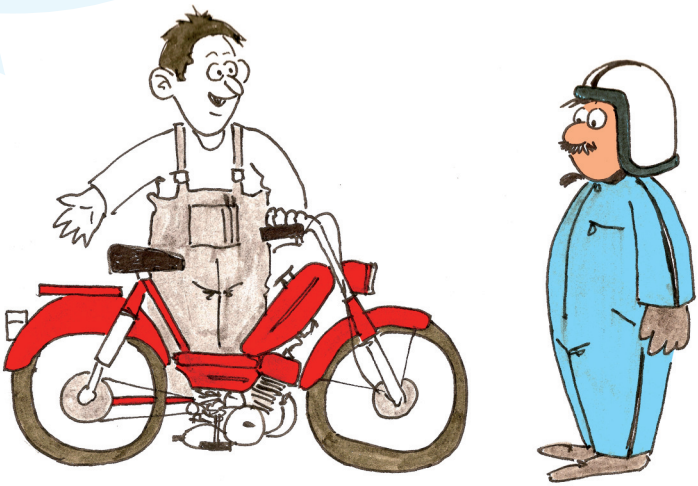

L'anonymat des demandeurs est préservé. Il est seulement rendu compte des montants alloués et de leurs objets.

>>> À SUIVRE

Papillonnages en questions

Une enquête de lectorat a été réalisée par téléphone auprès d'un échantillon de familles, professionnels et personnes accueillies. Nous vous livrons ci-après les résultats globaux de ce sondage.

L'enquête a porté sur un panel représentatif avec un nombre limité de personnes, mais elle permet néanmoins de tirer des enseignements. Les avis, recommandations et souhaits divergent, certes, selon que l'on est parents, personnes handicapées ou professionnels, mais tous reconnaissent l'apport de *Papillonnages*. Toutes les personnes interviewées témoignent de leur satisfaction, bonne ou très bonne. Sur le fond, à savoir les rubriques, les articles, les illustrations, les photos, la mise en page, le contenu..., les réponses montrent à plus de 90 % que la revue traite bien de sujets en phase avec l'évolution de l'association mais aussi de la situation des personnes handicapées dans leur environnement immédiat, leurs droits et ceux de leurs familles. La mise en page et la conception avec une partie thématique et une partie actualités sont quant à elles appréciées (diversification des thèmes, présence de photos, témoignages). Une satisfaction globale est donc ressortie de cette enquête, toutefois des attentes ont été signalées, par les professionnels comme par les familles. Les premiers regrettent l'absence d'articles sur les ESAT (c'est chose faite dans ce numéro), de témoignages de collègues parlant de leur métier, ainsi que l'écart temporel concernant les mouvements de personnel. Les familles signalent en particulier le manque d'articles consacrés à certains types de handicap, non pas sous l'angle de la pathologie en tant que telle, mais sous forme de témoignages de parents, de leur vécu, de leur accompagnement, etc.

Le comité de rédaction remercie les personnes interviewées pour leur participation.

Le panel interviewé

54 % PROFESSIONNELS

31 % FAMILLES

15 % PERSONNES ACCUEILLIES

Lisez-vous *Papillonnages* ?

52 % PARFOIS

34 % À CHAQUE PARUTION

14 % JAMAIS

Comment lisez-vous *Papillonnages* ?

62 % JE LIS CERTAINS ARTICLES

20 % JE LE LIS EN TOTALITÉ

18 % JE LE FEUILLETTE

Quelles rubriques retiennent particulièrement votre attention ?

(plusieurs réponses possibles)

66 % ACTUALITÉS

61 % THÈME

41 % PERSONNEL EN MOUVEMENT

21 % ADAPEI ILLUSTRÉE

7 % ÉDITO

Pensez-vous que les articles sont plutôt…

80 % FACILES À LIRE

20 % DIFFICILES À LIRE

Le format vous convient-il ?

98 % OUI

2 % NON

Les illustrations vous paraissent-elles…

59 % ADAPTÉES

58 % SUFFISANTES

19 % INSUFFISANTES

0 % NON ADAPTÉES

Les photos vous paraissent-elles…

54 % ATTRACTIVES

38 % SUFFISANTES

32 % INSUFFISANTES

7 % NON ATTRACTIVES

La mise en page vous semble-t-elle…

97 % CLAIRE

3 % CONFUSE

Le contenu des articles répond-il à vos attentes ?

98 % OUI

2 % NON

La fréquence de parution vous semble-t-elle…

80 % SUFFISANTE

20 % INSUFFISANTE

Votre satisfaction globale sur *Papillonnages* ?

73 % BONNE

27 % TRÈS BONNE

0 % MAUVAISE/TRÈS MAUVAISE

SIGNATURE DU CPOM IME-SESSAD-CAFS-FAM-MAS

Engagement mutuel

Après la signature du CPOM ESAT en mai 2009, jeudi 17 décembre 2009, en présence des directeurs des IME, FAM, MAS de l'Adapei 44, de M. Marhadour, directeur général de l'Adapei 44, de Mme I. Desgoute, responsable du pôle social Adapei 44, de Mme V. Folligne, directrice administrative et financière de l'Adapei 44, Mme Taillandier, directrice de la Ddass et M. Moreau, président de l'Adapei 44 ont signé le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) pour les IME, FAM et MAS de l'Adapei.

Ce contrat est d'une durée de cinq ans (du 1/01/2010 au 31/12/2014). Les deux parties s'engagent à améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de service des instituts médico-éducatifs (IME), des services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad), des centres d'accueil familiaux spécialisés (CAFS), des foyers d'accueil médicalisé (FAM) et des maisons d'accueil spécialisé (MAS) de l'Adapei de Loire-Atlantique et à stabiliser leur financement.

Ils s'engagent particulièrement à :

- **pérenniser** le fonctionnement et le financement des IME, Sessad, CAFS, FAM et MAS afin de répondre au mieux aux besoins des personnes handicapées et à développer entre autres des structures et des services nouveaux en application de l'objet social, du projet associatif global de l'Adapei et des projets d'établissements ;
- **s'inscrire** dans le cadre légal et réglementaire relatif à la tarification et aux missions des IME, Sessad, CAFS, FAM et MAS tout en cherchant à renforcer l'évaluation des prestations réalisées par ces établissements ;
- **poursuivre** leurs relations partenariales basées sur la confiance et le respect mutuels, tant dans les actions entreprises, les moyens mis en œuvre, les objectifs fixés que dans l'évaluation des résultats atteints.

« FOLLE JOURNÉE »

Un partenariat apprécié

L'organisateur de ce grand événement musical annuel à Nantes a souhaité ouvrir cette manifestation à des publics éloignés de ce type de culture. Cette intéressante initiative s'est concrétisée par un partenariat entre le SAEM « Folle Journée » (structure d'organisation et de gestion de l'événement) et l'Adapei.

Ce partenariat s'est décliné sur plusieurs actions :

- participation à l'appel à écriture pour créer une correspondance imaginaire entre George Sand et Frédéric Chopin ;
- découverte de la représentation théâtrale *Dans les salons romantiques avec Chopin* (près de 200 résidants des CAA et MAS ont assisté à ce spectacle) ;
- rencontre avec des artistes pour un petit groupe de résidants de CAA ;
- participation à différents spectacles, en bénéficiant d'une tarification préférentielle.

Toutes ces actions ont été fortement appréciées par les bénéficiaires. La Folle Journée désire inscrire ce partenariat dans la durée et permettre ainsi, pour les éditions à venir, d'ouvrir encore davantage la manifestation aux établissements Adapei.

LES CONFÉRENCES « POUR TOUS » DE L'ADAPEI 44

Regards sur la ressemblance

L'Adapei 44 organise, en partenariat avec la CCI Nantes/Saint-Nazaire et Groupama, trois conférences, qui seront l'occasion de partager des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être avec des scientifiques, des acteurs de terrain, des philosophes. Nous prendrons ce temps pour comprendre les évolutions des connaissances sur le handicap mental et sa place dans la société. Vous avez la possibilité de vous inscrire à une, deux, ou trois conférences débat, en même temps ou tout au long de la période.

- **La 1re conférence**, **« L'individu dans le collectif »** a eu lieu lundi 16 novembre 2009. Vous pouvez écouter ou télécharger l'intervention de Miguel Benasayag, philosophe et psychanalyste, sur le site de l'Adapei : **www.adapei44a.fr**.
- **La 2e conférence** a eu lieu le lundi 29 mars 2010 à 20h dans l'amphithéâtre de la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes (4 rue Bisson) et a accueilli Pascale Dansart, orthophoniste, sur le thème **« La communication avec et sans les mots »**.
- **La 3e conférence** se déroulera, toujours à la CCI, le mardi 8 juin 2010 à 20h, et c'est le docteur Michelle Boceno qui abordera le thème **« Trisomie 21 et accompagnement »**.

MOSAÏQUE

Sur les ondes

Depuis octobre 2008, l'Adapei de Loire-Atlantique réalise sur Radio Côte d'Amour (sur 99.5 FM à Nantes et 100.1 FM à Saint-Nazaire) la chronique radio *Mosaïque*. Celle-ci dure entre 2 minutes 30 et 3 minutes et a pour but de sensibiliser tout un chacun sur la question du handicap mental. L'Apei de Saint-Nazaire et l'Adapei de Loire-Atlantique se partagent l'antenne en alternance un mois sur deux. Nous avons choisi d'aborder une thématique par mois, soit quatre chroniques.

MOIS	NB CHRONIQUES	THÈMES	ASSOCIATION
Janvier 2010	4	Insertion	Apei
Février 2010	4	Vieillissement des personnes handicapées : des projets innovants	Adapei
Mars 2010	5	Sport adapté	Apei
Avril 2010	4	Accessibilité : à la culture, aux soins, aux sports, au quotidien	Adapei
Mai 2010	5	[non précisé]	Apei
Juin 2010	4	Citoyenneté	Adapei

Les chroniques, réalisées par **Jun Cordon**, sont diffusées le **samedi à 11h45**, et rediffusées le **lundi entre 13h45 et 13h50**. Vous pouvez aussi les écouter en podcast sur le site de l'Adapei dès le lundi après-midi : **www.adapei44a.fr**, rubrique Adapei en action/Espace média.

SPORT ADAPTÉ

LES BEAUX DÉFIS 2010

Le 4 février 2010, à la Salle Saint-Joseph de Porterie à Nantes, Décathlon et le Comité régional du sport adapté ont réuni plus de 300 sportifs déficients intellectuels (enfants et adultes venant de Clis, UPI, IME, CAA, FAM, ESAT, FO, MAS…) pour la pratique de différents sports. Pour cette troisième édition, les Beaux Défis ont connu un grand engouement autour de quatre thèmes : exploit, prouesse, adresse et sport. Plusieurs délégations de l'Adapei 44 ont vécu avec enthousiasme cette belle journée. L'Albizia, entreprise adaptée, avait été retenue pour assurer le cocktail d'inauguration et la restauration. Tous les acteurs ont pu apprécier le savoir-faire des travailleurs.

OPÉRATION BRIOCHES 2009

Une belle réussite

L'objectif de l'opération Brioches, qui est avant tout une communication auprès du grand public sur les difficultés rencontrées par les personnes atteintes d'un handicap mental et leurs familles, a été largement atteint. La mobilisation des quelque 300 bénévoles, adhérents ou non de l'Adapei 44, concernés ou non par le handicap mental, a permis de vendre plus de 10 000 brioches pour dégager un bénéfice qui sera de l'ordre de 25 000 euros. Comme prévu, ces fonds serviront à financer principalement des aides aux loisirs et vacances des personnes handicapées mentales accueillies dans les établissements de l'Adapei 44 et en difficulté de ressources.

Nous tenons à remercier vivement nos partenaires, les municipalités, les responsables de galeries marchandes, tous les bénévoles et surtout le public qui, malgré la conjoncture économique difficile, a répondu présent à cet effort de solidarité.

UNAPEI
Une quinquagénaire en pleine forme !

L'Unapei fête son cinquantenaire en 2010. Ce grand événement, sous le slogan **« Ensemble c'est tous »**, s'illustrera par un ensemble de manifestations pour la citoyenneté des personnes handicapées mentales, dont le point d'orgue sera un rassemblement **le 12 juin prochain au Parc de la Villette** à Paris. La mobilisation va s'organiser, par le biais des sections locales, pour y assurer une présence massive.

Unapei 50 ans d'actions

ENSEMBLE, C'EST TOUS !
POUR LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES

INDUSTRIE ET SOUS-TRAITANCE
Et si on passait au salon ?

Tous les deux ans à Nantes, le Salon de l'industrie et de la sous-traitance du Grand Ouest est le rendez-vous fixé par les entrepreneurs industriels à leurs marchés clients (8 500 visiteurs, 400 exposants, 12 000 m² d'exposition). Le service technique et commercial de l'Adapei 44 a représenté, durant ces 3 jours, l'ensemble des onze ESAT de l'association en montrant la vitrine de leurs savoir-faire.

2009-2010

Portes ouvertes dans

22.10.2009
CatOuest

22.10.2009
CatOuest

19.10.2009
Nantest

04.12.2009
Ateliers du Landas

les ESAT

04.03.2010
Ateliers de La Cholière

19.03.2010
Legé

FOYER DE BLAIN

La maison du Courgeon remplace la maison blanche...

L'accueil de jour a quitté la maison blanche, que la propriétaire voulait récupérer, pour investir la maison du Courgeon (du nom du ruisseau qui passe à proximité) depuis le mois de septembre 2009. Cette maison, dans un lotissement calme, permet d'accueillir dans de bonnes conditions de fonctionnement les 14 personnes handicapées et les trois éducateurs. Sur 200 m² habitables, des salles de bonnes dimensions, un jardin clos avec terrasse forment un ensemble fonctionnel. Le centre ville, les commerces sont à proximité. Les habitants de ce lotissement sont venus nombreux à la porte ouverte et l'accueil est chaleureux.

RÉSIDENCE ERDAM

Ouverture du foyer de vie à La Chapelle-sur-Erdre

L'établissement, qui a ouvert ses portes le 1er mars, porte le nom de **Résidence Erdam**, du nom de l'Erdre en celte. Il héberge au total 23 personnes, dont 18 travaillent en ESAT et 5 ont soit fait valoir leur droit à la retraite en tant que travailleur handicapé, soit ont dû arrêter leur activité et bénéficier d'une orientation foyer de vie. Nous souhaitons à tous les résidants de ce nouveau foyer qu'ils s'épanouissent dans leur nouvel environnement et leur donnons rendez-vous début juillet pour l'inauguration de ce nouveau lieu de vie.

FOYERS DE VERTOU

ONZE NOUVEAUX RÉSIDANTS

L'Adapei accueille depuis le 18 janvier 2010 onze nouveaux résidants. Ils ont entre 20 et 23 ans et viennent des IME de Vallet et Blain. Ils sont accueillis à Vertou pour deux ans à la résidence **Sèvre et Maine**. Nous disposons d'un foyer d'hébergement Sèvre de cinq places pour des personnes qui travaillent à l'ESAT de Gétigné en journée qui est situé au 8 rue de l'Hôpital et un foyer de vie Maine de six places situé 1 rue Ile-de-France. Dans deux ans, ils seront accueillis à Vallet dans une nouvelle construction avec 4 places supplémentaires.

LE CAT DE LEGÉ EN CORSE

Tous les cinq ans, les travailleurs du CAT de Legé découvrent un pays ou une région. En 2010, ce sera la Corse ! Les soutiens du deuxième type mis en œuvre au cours des années précédentes sont plus ou moins reliés à cette prochaine destination. Ces voyages sont l'occasion d'échanges avec le CAT d'Ajaccio et d'une rencontre programmée au cours de notre séjour qui se déroulera du 19 au 26 juin 2010.

D'autre part, le CAT organise une journée portes ouvertes le 19 mars 2010. A cette occasion, les travailleurs auront plaisir à vous présenter leurs activités d'atelier et de soutien.

CAT de Legé
Centre d'Aide par le Travail

VICTOIRES DE L'ACCESSIBILITÉ

Les gagnants

20 dossiers en Loire-Atlantique, autant d'expériences, d'initiatives exemplaires pour mettre en lumière la promotion de l'intégration des personnes handicapées mentales dans la cité. Nous souhaitons les remercier, et les encourager à poursuivre leurs actions.

6 dossiers retenus au concours départemental

La victoire a été attribuée au CAA La Rabotière pour « Au coeur de la Folle Journée ».

2e **Fresque avec l'école de Landemont**
3e **« Nous Aussi »**
4e **Asso NicoMotos**
5e **Une nouvelle façon de randonner**
6e **Un ballon de volley peut faire beaucoup**

6 dossiers retenus au concours régional

La victoire de l'accessibilité pour les Pays de Loire a été attribuée au Foyer « La Maison des Pins » Adapei 49 pour « Des citoyens à part mais à part entière ».

2e **L'Envol des artistes**
3e **Une classe IME en insertion sociale au lycée professionnel Rochefeuille**
4e **Des danseurs sur la scène**
5e **« Nous Aussi »**
6e **Au cœur de la « Folle journée »**

La prochaine étape pour les 3 victoires primées sera la finale nationale à Paris en juin pour le cinquantenaire de l'Unapei.

Projets en cours de réalisation

QUE FAIT L'ADAPEI ?

Lieu	Type d'accueil	Nombre de places créées	État d'avancement	Livraison probable
Sainte-Pazanne	CAA CAA Ext	18 10	Construction en cours	Juillet 2010
Grandchamps	MAS	56	Construction en cours	Fin 2010
Châteaubriant	FAH	Transfert	Travaux lancés	Début 2011
Les Sorinières	Internat IME	30	Construction en cours	Début 2011
Ile de Nantes	SEHA	20	Travaux lancés	Fin 2011
Couëron	FAH pour Retraités	15 9	Travaux lancés	Fin 2011

Pour recevoir la lettre d'information

Il vous suffit d'aller sur le site de l'adapei 44
www.adapei44a.fr
dans la rubrique actualités, vous cliquez directement sur votre inscription. Il ne vous reste plus qu'à saisir votre adresse mail et à valider.

Ainsi vous la recevrez régulièrement et pourrez consulter en quelques clics les nouveautés les plus marquantes publiées sur notre site internet

N'hésitez pas à le faire savoir à vos amis

MERCI NELLY !

Toujours fidèle à l'engagement donné par Michel à Marc Burban, depuis bientôt 24 ans, la Compagnie Nelly a fait don une nouvelle fois des entrées de la soirée Théâtre de ce 30 janvier *Le Noir te va si bien* à L'Elan Sport Adapté et à l'Adapei 44.

Merci de tout cœur à La Compagnie Nelly. Merci pour Votre fidélité, pour tous vos encouragements maintes fois répétés depuis de nombreuses années, merci Nelly pour votre grande générosité.

2010 pour l'Unapei sera aussi l'année du cinquantenaire. Nous pouvons vous décerner à ce titre notre prix d'honneur de l'accessibilité, de la fidélité et de la générosité.

Pour L'Elan, son président Gérard Prévot
et pour l'Adapei 44, son président,
Dominique Moreau

Le personnel en mouvement

ARRIVÉES

IME ANCENIS
BOURY Sébastien, *moniteur d'atelier 2e classe (01.01.10)*

IME BLAIN
BRETAUD Gina, *agent de service intérieur (01.09.09)*
DESPLEBAINS Nathalie, *agent de service intérieur (09.02.10)*
LEBEAU Sophie, *agent de service intérieur (01.09.09)*

IME CHANZY + EMP
GRIMAUD Aurore, *directrice adjointe (14.09.09)*

IME CHÂTEAUBRIANT
GAUTIER Nicole, *infirmière (04.01.10)*

IME ORVAULT
FOSSE Sophie, *enseignante (24.09.09)*
GIBLAINE Annick, *infirmière (02.10.09)*
LANGLOIS Caroline, *psychologue (07.12.09)*
MARTIN Léonie, *technicienne supérieure (01.12.09)*
MONNIER Béatrice, *enseignante (01.09.09)*
SANCHEZ-CARDENAS Michel, *médecin psychiatre (10.12.09)*

IME ODYSSÉE
BOURDEAUT SAUTEREAU DU PART A-Julie, *psychomotricienne (04.01.10)*

IME SORINIÈRES
NOGUELOU Jenny, *agent de service intérieur (01.09.09)*
POUVREAU Catherine, *enseignante (01.09.09)*
RIOU Séverine, *agent de service intérieur (16.11.09)*

IME SAINT-HILAIRE
LENOIR Karine, *orthophoniste (07.09.09)*
ROIRAND Noëlla, *enseignante (01.09.09)*

IME VALLET
DROUAUD Agnès, *éducatrice spécialisée (01.02.10)*
HAVARD Marie-Dominique, *agent de service intérieur (01.09.09)*
VARAINE Amélie, *éducatrice spécialisée (01.02.10)*

EMP NANTES SAINT-HERBLAIN
ANIZAN Lauraine, *orthophoniste (20.11.09)*

IME ANCENIS (CAFS)
CARDOU Marie-Patricia, *assistante familiale (05.11.09)*

MAS BOUGUENAIS
ALDEBERT Sylvain, *aide médico-psychologique internat (21.01.10)*
ANCIAUX Céline, *aide soignante internat (01.09.09)*
CHAVANNE Xavier, *animateur 1re catégorie internat (01.09.09)*
DRONNEAU Flavie, *aide médico-psycho. internat (04.01.10)*
ESNEAU Alice, *animateur 1re catégorie internat (01.09.09)*
LE MOIGNE Domitile, *aide médico-psychologique (04.01.10)*
MWISENEZA Marie-Grâce, *aide soignante internat (01.02.10)*
ROL Emmanuelle, *aide médico-psychologique internat (04.01.10)*
ROLLAND Anne-Sophie, *aide soignante internat (04.01.10)*
TRUJILLO Christian, *aide médico-psycho. internat (04.01.10)*

MAS MONTBERT
DROSNET Emmanuel, *aide soignant internat (04.01.10)*

ESAT CHÂTEAUBRIANT
DAGORN Maryvonne, *chef de service éducatif (01.09.09)*

ESAT REZÉ
BRONDY Ophélie, *psychologue (01.09.09)*
COLLETTE Aurélie, *agent technique (01.09.09)*
DUGAST Françoise, *agent de service intérieur (01.09.09)*
JOLIVET Blandine, *directrice (14.09.09)*

ESAT LEGÉ
LEMAITRE Laëtitia, *ouvrière de production (01.12.09)*

ESAT SAINT-JULIEN
LE MAY Marine, *technicienne supérieure (12.10.09)*

ESAT ARTHON
CAUDERLIER Clarisse, *adjointe technique (14.12.09)*

EA ANCENIS
NEAU Martine, *agent de service (01.01.10)*

EA ORVAULT
BONNET Dominique, *chef de cuisine (21.09.09)*
BRANDIBAS Max, *agent de maîtrise CCN paysage (04.01.10)*
COLIN Anthony, *ouvrier paysagiste (04.01.10)*
DACOSTA Elisabeth, *employée de restauration (04.01.10)*
DEVOLDER Franck, *chef de production (26.10.09)*
GRESLE Jennifer, *employée de restauration (21.09.09)*
JACQ Virginie, *ouvrière paysagiste (08.02.10)*
JAGU Thierry, *ouvrier paysagiste (02.11.09)*
LEFORT Vincent, *employée de restauration (21.09.09)*
LOIRE Jean-Noël, *cuisinier (01.02.10)*
MAJOU Sandra, *employée de restauration (30.10.09)*
MORICEAU Brigitte, *employée de restauration (08.10.09)*
PELLETIER Patrice, *chef de production (01.09.09)*
PRONO Laurent, *ouvrier paysagiste (19.10.09)*

FOYER DE VALLET
GRATEDOUX Lucille, *agent de service intérieur (16.11.09)*

FOYER DE VERTOU
GARDET Patrick, *agent de service intérieur (22.02.10)*

FOYER DE BLAIN
RIO Fabrice, *animateur 2e catégorie internat (11.01.10)*

FOYER DE LA GILARDERIE
BEAUMARD Marie-Line, *surveillante de nuit qualifiée (18.01.10)*
JAUD Dominique, *veilleur de nuit (01.09.09)*
SCHEWEICHLEIN Nadège, *surveillante de nuit (18.01.10)*

FOYER SÈVRE VERTOU
BOURDIN Guillaume, *animateur 2e catégorie internat (14.01.10)*
ROY Séverine, *aide médico-psychologique internat (14.01.10)*

FOYER DE VIE MAINE VERTOU
BOUHIER Christopher, *animateur 2e catégorie internat (01.02.10)*
CAUNEAU Romain, *surveillant de nuit (22.01.10)*
FONTENEAU Anaïs, *veilleuse de nuit (14.01.10)*
LECLERC Corinne, *animateur 1re catégorie internat (14.01.10)*
LEROY Nicolas, *aide médico-psychologique (14.01.10)*
VALLADE Nicolas, *aide médico-psychologique (14.01.10)*

FOYER LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
LORAND Guillaume, *animateur 1re catégorie internat (24.02.10)*

FOYER DE VIE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
CHASLE Violette, *animatrice 2e catégorie internat (24.02.10)*

FOYER DE LEGÉ
MISURA Géraldine, *psychologue (01.09.09)*
PORTEMER Cécile, *animatrice 1re catégorie internat (02.02.10)*

LOGEACS ARTHON
CHEREAU Julie, *animatrice 2e catégorie internat (01.02.10)*

SASP
MENARD Fanny, *animatrice 2e catégorie internat (10.12.09)*

CAA BEAUTOUR
TOUET Martine, *esthéticienne (04.01.10)*

CAA LA RABOTIÈRE
POIRIER Marine, *esthéticienne (07.12.09)*

CAA HAUTE-MITRIE
NAURAIS Laëtitia, *monitrice éducatrice - internat (21.02.10)*

CAA NORT-SUR-ERDRE
BONNEAU Isabelle, *surveillante de nuit (01.09.09)*
BOURGET Pascal, *ouvrier d'entretien (18.01.10)*
MORENO Chantal, *infirmière - internat (01.02.10)*
SCHRAM-SEJOURNE Claire, *psychologue (01.02.10)*

CAA LOROUX-BOTTEREAU
CHAUVAT Françoise, *agent de service intérieur (01.09.09)*
ETIENNE Adeline, *éducatrice spécialisée internat (29.09.09)*
LEBAUPIN Lydie, *aide médico-psychologique internat (10.01.10)*
VAILHEN Jacques, *aide médico-psychologique internat (01.11.09)*

CAA CARQUEFOU
BA Louis, *aide soignant internat (21.12.09)*
BROUSSEAU Sophie, *psychologue (03.09.09)*

FAM LES LUCINES
BATARD Nathalie, *psychomotricienne (01.09.09)*
BEDROUH Ikram, *veilleur de nuit (09.11.09)*
BOUCHER Emmanuel, *aide médico-psycho. internat (31.10.09)*
GUIBERT Marie-Roseline, *agent de service intérieur (01.01.10)*

ESAT «CAT HORS LES MURS»
FONTENEAU Nathalie, *conseillère insertion prof. (05.10.09)*

SIÈGE
BRUZON Franck, *technicien qualifié (04.01.10)*
DECHAMPS Benjamin, *technicien qualifié (01.01.10)*
JEGU François, *technicien qualifié (09.12.09)*
LE GOFF Camille, *technicienne supérieure (16.11.09)*

DÉPARTS

IME ANCENIS
BODIN Rachel, *monitrice éducatrice (31.12.09)*

IME BLAIN
FERRE Irène, *agent de service intérieur (31.01.10)*
KROENER Martine, *jardinière d'enfants spécialisée (30.11.09)*

IME CHANZY
BAROTIN Cécile, *directrice (31.12.09)*
PILET Mathias, *agent de service intérieur (24.11.09)*

IME CHÂTEAUBRIANT
LACHERON Françoise, *infirmière (31.12.09)*

IME SORINIÈRES
LE CUNFF Larissa, *psychomotricienne (31.12.09)*

IME SAINT-HILAIRE
PROUTIERE Jean-François, *rééducateur psychomot. (31.12.09)*

IME VALLET
ABIVEN Odile, *médecin psychiatre (21.12.09)*

EMP NANTES SAINT-HERBLAIN
BRIGANDAT Sophie, *psychomotricienne (11.12.09)*

IME ANCENIS (CAFS)
BREHERET Denise, *assistante familiale (31.12.09)*

IME ODYSSÉE (CAFS)
SPRENG Catherine, *assistante familiale (12.01.10)*

MAS BOUGUENAIS
RICOULEAU Annick, *agent de service intérieur internat (28.02.10)*

MAS MONTBERT
THEILLET Pierre, *aide soignant internat (13.12.09)*

ESAT ANCENIS
ROUSSEAU Muriel, *psychologue (28.02.10)*

ESAT ORVAULT
BODIN Guy, *directeur adjoint (30.09.09)*

ESAT SAINT-JULIEN
RENARD Michèle, *technicienne qualifiée (30.11.09)*

ESAT GÉTIGNÉ
BILLY Joseph, *agent technique (31.12.09)*

ESAT "CAT HORS LES MURS"
GAGNET Bernard, *conseiller technique (30.09.09)*

EA ORVAULT
BONNET Dominique, *chef de cuisine (05.01.10)*
GRESLE Jennifer, *employée de restauration (15.01.10)*
HUET Laurent, *ouvrier paysagiste (18.02.10)*
MAJOU Sandra, *employée de restauration (07.12.09)*
MORICEAU Brigitte, *employée de restauration (18.02.10)*
PELLETIER Patrice, *chef de production (12.10.09)*

LOGEACS ARTHON
MILLES Virginie, *animatrice 2e catégorie internat (12.02.10)*

LOGEACS CHATEAUBRIANT
FISCHER Marie-Annick, *animatrice 1re catégorie internat (30.11.09)*

FOYER ANCENIS
CATTONI Guillaume, *animatrice 2e catégorie internat (28.02.10)*

FOYER DE LA GILARDERIE
BEAUMARD Marie-Line, *surveillante de nuit qualifiée (18.02.10)*
GAUTIER Anne-Marie, *animatrice 1re catégorie internat (31.12.09)*
JAUD Dominique, *veilleur de nuit (30.09.09)*

SAVS NANTAIS
TRETON Yannick, *agent de service intérieur (24.12.09)*

CAA HAUTE-MITRIE

CARRE Sylvie, *animatrice 2e catégorie internat (03.02.10)*

CAA NORT-SUR-ERDRE
CUNAT Catherine, *psychologue (31.12.09)*
LECOMTE Céline, *animatrice 2e catégorie internat (28.11.09)*
PAUVERT Daniel, *ouvrier d'entretien (31.12.09)*

FAM LES LUCINES
GUILLEMOT Marianne, *aide soignante internat (06.11.09)*
KOUZNETZOFF Katherine, *esthéticienne (31.10.09)*

CAA BEAUTOUR
MARCHE Anne, *psychologue (22.09.09)*

CAA CARQUEFOU
BROUSSEAU Sophie, *psychologue (27.11.09)*

CAA LOROUX BOTTEREAU
HERREMAN Céline, *aide-médico psychologique (09.01.10)*

SIÈGE
BONNET Lucette, *cadre administratif (30.11.09)*
QUESSON Angélique, *technicienne qualifiée (30.11.09)*

MOBILITÉ

ESAT ANCENIS > IME ANCENIS
BOURY Sébastien *(01.01.10)*

CHANT > FOYER LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
CHEREAU Yvette *(24.02.10)*

FOYER PÉRI > FOYER DE VIE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
COSNEAU Annie *(24.02.10)*

CAA CARQUEFOU > FAM LES LUCINES
COUSIN Yann *(07.11.09)*

IME ORVAULT > SIÈGE
CORDON Jun Sylvain *(01.09.09)*

FAM LES LUCINES > CAA BEAUTOUR
DEGREE Bertrand *(09.11.09)*

EA ANCENIS > ESAT ANCENIS
DELAUNAY David *(08.02.10)*

SIÈGE > PÔLE DE GESTION SAINT-SÉBASTIEN
LEFEUVRE Sabrina *(07.12.09)*

ESAT REZÉ > SIÈGE
LERICHE Marc *(01.10.09)*

FOYER DE BLAIN > IME BLAIN
MESRE Jean-François *(01.01.10)*

CAA NORT-SUR-ERDRE > IME ANCENIS
RAJALU Bernard *(01.10.09)*

FOYER DALBY > FOYER LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
REEMAN Prisca *(24.02.10)*

CAA SAINT-DONATIEN > FOYER LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
VALEMBOIS Marie-Hélène *(24.02.10)*

À VOS AGENDAS 2010…

SECTIONS	ÉVÉNEMENTS	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Ancenis-Varades	Assemblée générale			19								
Basse-Loire	Assemblée générale		26									
	journée grillades-moules frites					27						
	Soirée festive									23		
	Fête de Noël											12
	Inauguration CAA La Chapelle/Erdre						X					
Blain-Nort/Erdre	Repas dansant	20										
	Assemblée générale				7							
Châteaubriant	Dîner dansant	6										
	Assemblée générale				28							
Nantes Nord	Assemblée générale				29							
Nantes Sud	Assemblée générale								25			
	Inauguration FAM Les Lucines			15								
	Inauguration IME Les Sorinières								X			
Pays de Retz	Assemblée générale				5							
	Inauguration CAA Sainte-Pazanne					25						
Sud Loire	Assemblée générale									2		
Vignoble	Assemblée générale					5						

X : *date non connue à ce jour*

50 ANS DE L'UNAPEI LE 12 JUIN 2010

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADAPEI 44 LE 25 JUIN 2010 À SAINTE-PAZANNE

IL S'ENVOLE…

C'est un pilier du comité de rédaction de *Papillonnages*, l'artisan de sa mise en page, le garant des délais de bouclage.

Dominique Arenou, responsable du service relations extérieures depuis 2000, prend sa retraite.

Apprécié de tous pour son ouverture d'esprit, son sens des valeurs associatives et sa grande disponibilité, toujours attentif aux personnes que nous accompagnons, il a participé à tous les grands événements de l'Adapei et contribué grandement au développement de sa communication.

Le conseil d'administration se joint à moi et fait appel à tous nos lecteurs pour lui souhaiter de longues et heureuses années à papillonner désormais au gré de ses envies.

Dominique Moreau